



Les discours

n°3, diffusion du jeudi 18 novembre 2004

JOURNEE du Mercredi 17 novembre

DEBAT « FINANCES : faut-il remplacer la taxe professionnelle, et par quoi ? »

- Intervention de Monsieur Christian PONCELET, président du Sénat 2
- Intervention de Monsieur Wolfgang SCHUSTER, maire de Stuttgart..... 4
- Intervention de Monsieur Salvatore CHERCHI, maire de Carbonia..... 6

DEBAT « INTERCOMMUNALITE : quelles perspectives d'évolution ? »

- Intervention de Monsieur François COPE, ministre délégué à l'Intérieur, auprès du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales 7

DEBAT « ENVIRONNEMENT : quels nouveaux enjeux dans le domaine de l'eau et des déchets ? »

- Intervention de Monsieur Serge LEPELTIER, ministre de l'Ecologie et du développement durable 12

DEBAT « ADMINISTRATION ELECTRONIQUE : comment maîtriser sa mise en place ? »

- Intervention de Monsieur Eric WOERTH, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat auprès du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat..... 16

DEBAT « COMMUNES TOURISTIQUES : développement touristique, aménagement du territoire et partenariat public/privé »

- Intervention de Monsieur Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme 18

Les résultats du vote 20

**Intervention de Monsieur Christian PONCELET,
président du Sénat**

**Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
cher Daniel HOEFFEL,
Monsieur le Vice-président de l'Association des maires de
France, cher Jacques PELISSARD,
Monsieur le Maire, cher Philippe LAURENT,
Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs les Maires de France métropolitaine et
d'Outre-mer,
Chers amis,**

Permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de vous retrouver tous réunis, à Paris, pour la traditionnelle « fête des maires » qui constitue un moment fort d'échanges, de débats, de dialogue mais aussi de convivialité et d'amitié.

Je me présente devant vous cette année, avec une palette de sentiments où se mêlent le bonheur, l'émotion et l'espérance.

- Bonheur d'abord pour le Président du Sénat, pour le Président réélu d'un Sénat rajeuni, d'un Sénat féminisé, d'un Sénat diversifié, pour le Président d'un Sénat qui est l'incarnation des communes et des territoires, de se retrouver, ici, en famille, parmi les siens. Comme vous, je partage ces valeurs d'abnégation, de courage et d'opiniâtreté qui caractérisent les maires de France. Comme vous, je sais combien l'exercice des fonctions de maire peut se révéler parfois difficile, ou ingrat, et souvent mal compris.

Le maire est à mes yeux bien plus qu'un rouage essentiel au bon fonctionnement de nos institutions républicaines. Il forme l'indispensable soubassement, l'irremplaçable socle, l'indéfectible lien qui unit la République à ses concitoyens.

Alors, je voudrais vous adresser à toutes et à tous mes amicales salutations et vous dire combien la République s'honore de votre dévouement sans faille, « vaille que vaille », « coûte que coûte », pour faire vivre vos communes et faire battre le cœur de la démocratie locale.

- Emotion ensuite car, comme vous le savez, votre Président, Daniel HOEFFEL, a décidé de ne pas se porter candidat à sa propre succession.

Cher Daniel, ce choix vous appartient. A chaque équipe son capitaine. Vous êtes celui qui, depuis deux années, présidait avec brio aux destinées de l'Association des maires de France. A l'heure où vous passez le relais, où vous transmettez le témoin, je veux, tout simplement et très sincèrement, vous dire : merci, merci du fond du cœur.

Merci, car vous avez contribué à conforter l'AMF dans son rôle de force de proposition et d'instance de représentation et de défense de l'institution communale. Je ne doute pas que votre successeur saura porter, toujours plus haut, les couleurs des maires de France et de la décentralisation, cette réforme bénéfique qui devrait libérer les énergies locales et améliorer l'efficacité de l'action publique à un moment où le « tout État » a atteint ses limites.

- Espérance enfin, car malgré des vents contraires, nous avons tenu le cap. La France décentralisée est désormais sur les rails.

Nos efforts n'ont pas été vains !

Je plaide, en effet, depuis longtemps, pour une décentralisation ambitieuse, une décentralisation généreuse, une décentralisation comme facteur de cohésion, de solidarité et d'efficacité.

En ma qualité de Président du Sénat, assemblée parlementaire à part entière, et en plus - c'est un bonus - représentant constitutionnel des collectivités territoriales de la République, j'ai ardemment milité pour la promotion de la décentralisation, de cette décentralisation initiée par Pierre MAUROY et Gaston DEFFERRE, qui fait désormais partie intégrante et vivante de notre patrimoine républicain.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment du devoir accompli. Néanmoins, je ne pêcherai pas par un optimisme béat. « Chat échaudé craint l'eau froide »...

La réforme constitutionnelle de mars 2003, la loi organique relative à « l'autonomie financière des collectivités locales » puis la loi du 13 août 2004 relative « aux libertés et responsabilités locales » n'ont pas dissipé toutes les craintes, tous les malentendus, toutes les appréhensions. Loin s'en faut !

De nombreuses interrogations, souvent légitimes, subsistent.

Parmi celles-ci, il est une question qui inquiète tous les maires de France : quels moyens pour l'acte deux de la décentralisation ?

La réponse à cette question est essentielle car elle conditionne, à l'évidence, le succès même de la décentralisation.

Deux exigences doivent, à mon sens, être satisfaites pour que la décentralisation produise pleinement tous ses effets bénéfiques.

- Première exigence : l'État doit compenser intégralement les nouvelles compétences transférées ou étendues.

Ce préalable est indispensable car la réussite de la décentralisation repose sur l'établissement de relations financières saines, sûres et sereines entre l'État et les collectivités locales. C'est pourquoi je me suis battu pour que soient gravés dans le marbre de notre Constitution des principes forts, car protecteurs de l'autonomie locale et garants de relations apaisées entre l'État et les collectivités locales. C'est ainsi qu'ont désormais droit de cité dans notre Constitution le principe de l'autonomie financière des collectivités locales, celui de la compensation financière des transferts de compétences ou encore l'objectif de la péréquation.

Ces principes constituent autant de garanties, de verrous et de garde-fous qui doivent nous permettre d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

Afin de veiller au respect de ces garanties, j'ai, en outre, souhaité créer, au Sénat, un « Observatoire de la décentralisation », au sein duquel seront représentés tous les groupes politiques du Sénat.

L'objectif de cette instance, qui travaillera en réseau, notamment avec les grandes associations d'élus locaux, est simple: procéder à une évaluation précise, transparente et contradictoire des transferts de charges, évaluer les politiques publiques locales et formuler des propositions. Il s'agit, en effet, d'éviter les dérives financières qui avaient pu pénaliser les collectivités locales lors du premier acte de la décentralisation.

L'observatoire a vocation à devenir le « shérif » de la décentralisation.

- Seconde exigence : il faut engager, sans délai, la réforme des finances et de la fiscalité locales, pour redonner du sens, de la consistance et de l'efficacité à un système de dotations « à bout de souffle » et, surtout, à une fiscalité locale archaïque, injuste et obsolète.

En ce sens, la refonte annoncée des concours financiers de l'État, en définissant de nouveaux indicateurs de richesse fiscale, en renouvant les critères d'attribution et en renforçant leur effet péréquateur, va dans le bon sens, même si elle demeure perfectible...

Il nous faut persévérer dans cette voie pour une meilleure compréhension, et pour davantage de lisibilité, d'efficacité et de solidarité des dotations.

En effet, la solidarité entre les territoires, à laquelle nous sommes très attachés, passe par une péréquation ambitieuse. Or aujourd'hui, la péréquation, qui a désormais rang constitutionnel, demeure

insuffisante, insignifiante, pour ne pas dire inexistante. Les réformes, d'ores et déjà engagées, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et surtout de la dotation de solidarité rurale (DSR) concourent, bien évidemment, à la concrétisation de cette nouvelle ambition.

Mais le chemin qu'il nous reste à parcourir est encore long !

J'en veux pour preuve la difficile genèse de la réforme de la fiscalité locale, dont on peine toujours à distinguer les contours. En matière fiscale, nous avons besoin de courage, de détermination et d'imagination. Mais nous avons besoin aussi, j'en suis convaincu, de revenir à l'origine, à la source, à la racine même de la notion d'imposition.

Au-delà des incantations, nous devons surtout réhabiliter la philosophie de l'impôt. Car il ne faut pas s'y méprendre, le pouvoir de lever l'impôt ne correspond pas à l'exercice d'un pouvoir arbitraire. Il constitue, au contraire, une prérogative politiquement justifiée, juridiquement encadrée et socialement acceptée si l'impôt est juste et la prestation servie à la hauteur des attentes...

L'impôt n'est autre que la contrepartie d'un service rendu - et non pas offert - à nos concitoyens et aux usagers des services publics. C'est tout le sens de l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, dont je voudrais ici rappeler la teneur : *« pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés »*.

D'ailleurs, les Français ne s'y trompent pas. Dans une récente étude, nos concitoyens citent le recours à l'impôt comme mode premier de financement des services publics locaux. Vous l'avez compris, la fiscalité locale n'est pas un sujet tabou pour nos concitoyens. Alors pourquoi le serait-elle pour leurs représentants ?

Si les maires de France comprennent l'utilité des réformes engagées et adhèrent à l'objectif de modernisation des impôts locaux, ils exigent également que leur pouvoir fiscal soit maintenu. Je reconnais bien là le sens des responsabilités qui anime les gestionnaires de proximité !

D'ailleurs, sans vos qualités de gestionnaires, la France n'aurait pas été en mesure de satisfaire aux critères de Maastricht. Alors, de grâce, rendons à César ce qui lui appartient !

La décentralisation c'est, au pire, un meilleur service pour le même coût. Au mieux, c'est un meilleur service pour un moindre coût. La décentralisation, c'est du gagnant gagnant !

Dès lors, je vais vous faire une confidence: au nom de quel principe devrait-on sanctionner les plus vertueux ?

Cessons de diaboliser les élus locaux !

En ce sens, la perspective de la suppression de la taxe professionnelle et de l'exonération de taxe sur les propriétés non bâties pour les exploitants agricoles soulève interrogations, inquiétudes et attentes de la part des élus locaux, et notamment des maires de communes rurales.

Pour autant, je ne capitulerai pas devant ceux qui, « contre vents et marées », sont toujours les partisans du « NON » et qui, au fond,

sont surtout pour que rien ne change. Alors saisissons cette chance historique pour remettre à plat l'ensemble de la fiscalité locale !

Mais nous ne pourrions pas y parvenir si la défense d'intérêts catégoriels prend le pas sur la promotion de l'intérêt général. La réhabilitation de l'intérêt général constitue, à mon sens, un préalable indispensable à toute réforme fiscale d'envergure. La restauration des notions d'équité, de partage, de solidarité entre citoyens d'une part, entre contribuables - entreprises et ménages - d'autre part, s'impose également comme une « absolue nécessité » et une ardente obligation. Car si pour les entreprises, la suppression de la taxe professionnelle peut s'apparenter à la disparition d'un frein à l'investissement, elle correspond, pour les collectivités locales, à la perte d'une recette qui représente près de la moitié de leurs ressources fiscales, soit environ 23 milliards d'euros.

A mon sens, et nous en sommes, je le crois, tous d'accord, la taxe professionnelle doit obligatoirement être remplacée par un autre impôt local dont les collectivités locales maîtriseront l'assiette et les taux.

La réforme de la fiscalité locale ne saurait passer par la seule suppression d'impôts et leur remplacement par des « dotations à la merci de Bercy ». C'est une solution de facilité, j'allais dire de « paresse intellectuelle »...

Ce nouvel impôt devra, à mon sens, satisfaire un triple objectif :
 - préserver un lien entre les collectivités territoriales et leur environnement économique,
 - inciter au développement de l'intercommunalité,
 - renforcer la péréquation qui constitue une « ardente obligation ».

J'espère que la « commission Fouquet », chargée de réfléchir au remplacement de la taxe professionnelle, saura donner, dans les meilleurs délais, une consistance à ces objectifs.

Je ne doute pas que le gouvernement saura traduire notre attente d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale afin de doter nos collectivités locales d'impôts modernes, dynamiques et équitables, dans le respect du principe constitutionnel d'autonomie fiscale.

Mesdames et Messieurs les maires, vous l'avez compris, les espérances sont grandes !

Ne ménageons pas notre peine pour gagner le pari exaltant du local afin d'inscrire résolument notre pays dans l'« ère territoriale ».

Je compte sur vous pour faire vivre cette France décentralisée. Je compte sur vous pour continuer à faire battre le cœur de nos communes.

Vous pouvez compter sur moi pour rester à l'écoute de vos préoccupations, de vos doléances et de vos propositions. Vous pouvez compter sur moi pour défendre avec force, vigueur et détermination vos légitimes revendications.

Emanation des collectivités territoriales, le Sénat, fort de sa diversité et riche de son expérience, contribuera pleinement, -soyez-en sûrs-, à la réussite de ce « projet de société », au service de nos concitoyens, pour bâtir une France moderne, une France dynamique, une France solidaire.

Intervention de Monsieur Wolfgang SCHUSTER, maire de Stuttgart

Monsieur Philippe LAURENT, maire de Sceaux et président de la Commission des finances de l'AMF, présente les maires européens et explique dans quel esprit il leur a été proposé d'intervenir au congrès de l'AMF :

Mes chers collègues, j'entends souvent dire que la taxe professionnelle est une affaire purement française, que c'est encore un système qui pénalise nos entreprises par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays. Mais cela n'est pas vrai. Dans les autres pays européens, mais aussi ailleurs dans le monde, il y a des systèmes d'imposition des entreprises qui reposent ou reposaient également sur les coûts de production. Tout ceci n'est pas propre à la France, ne croyons pas que nous sommes un pays dans lequel les choses ne se font pas comme ailleurs, ce n'est pas vrai. C'est la raison pour laquelle la commission a souhaité – et le Bureau de notre association l'a accepté – que puissent être entendus un maire allemand, le Docteur SCHUSTER, maire de Stuttgart, et un maire italien, Monsieur CHERCHI, maire de Carbonia, en Sardaigne, qui nous donneront, l'un et l'autre, leur vision des choses, et la façon dont cela se passe en Allemagne et en Italie. Vous verrez, notamment pour l'Allemagne, que les demandes des maires allemands sont exactement conformes aux nôtres.

Je passe donc la parole à Monsieur Wolfgang SCHUSTER, maire de Stuttgart.

* * *

Chers collègues,

Je vous remercie tout d'abord pour l'invitation et la possibilité que vous m'offrez de faire quelques remarques du point de vue allemand sur le développement du système fiscal des communes et en particulier de la taxe professionnelle.

Quelles sont les sources de revenu les plus importantes des villes allemandes ?

Tout d'abord les recettes fiscales : chaque commune reçoit :

- une partie des impôts sur le revenu. Ceci correspond à peu près à 15 %,
- une partie de la taxe à la valeur ajoutée (environ 2 %),
- une partie de la taxe sur les mutations de propriétés immobilières,
- l'impôt foncier, dont le taux est fixé par la commune,
- et la taxe professionnelle dont le taux est également fixé par la commune. Elle correspond en moyenne à environ 19 % des revenus communaux.

Ces chiffres sont néanmoins très différents selon la structure économique de la ville. À Stuttgart, comme dans le cas d'autres grandes villes puissantes au niveau économique, telles que Munich, Francfort, Düsseldorf, elle représente la plus importante source de revenu avec environ 30 %.

Selon la loi, environ 20% du montant de la taxe professionnelle est prélevé par l'Etat à titre de contribution pour la péréquation financière.

De plus, selon la capacité financière des communes, il existe des dotations de fonds et des nombreuses subventions pour des projets particuliers. Je crois que c'est un peu la même chose en France.

Pourquoi une discussion intensive sur la réforme ou la suppression de la taxe professionnelle a-t-elle eu lieu et a-t-elle toujours lieu ? Le Parlement fédéral a modifié la taxe professionnelle au cours des 20 dernières années en modifiant la base de la taxe de sorte que quelque 20 % seulement de toutes les entreprises paient aujourd'hui la taxe professionnelle. Le calcul de la taxe professionnelle est très compliqué et représente un fait singulier au niveau européen. C'est le même argument, ici, en France : on dit toujours qu'il s'agit de quelque chose de particulier, et donc qu'il faut le supprimer. C'est la

raison pour laquelle les entreprises sollicitent la suppression de la taxe professionnelle.

La raison de cette exigence est le fait que la charge fiscale pour les entreprises allemandes est de toute façon très élevée si on la compare avec la concurrence mondiale.

La mondialisation signifie non seulement concurrence ouverte entre les entreprises mais aussi et plus que jamais concurrence entre les États et les villes au niveau des investissements, des emplois et des chances pour l'avenir.

Ceci correspond tout particulièrement à la situation dans laquelle la région de Stuttgart se trouve avec ses 2,6 millions d'habitants. Étant l'une des régions leaders dans le domaine de la haute technologie en Europe, nous sommes la région la plus performante au niveau de l'exportation en Allemagne. Mais ceci veut dire aussi que nous sommes la région la plus dépendante de l'exportation, ce qui implique une grande pression au niveau des coûts. Car les salaires et les traitements sont élevés, les charges sociales sur les salaires sont également très élevées dans toute l'Allemagne, comme en France. C'est pourquoi nous assistons à une discussion en Allemagne, comme en France, je crois, sur la réduction des charges sociales que doivent payer les entreprises, et aussi une discussion sur la réduction des impôts.

Néanmoins, la discussion n'est pas toujours menée en toute honnêteté. Car précisément les entreprises opérant au niveau multinational ont de nombreuses possibilités de réduire légalement leurs impôts. Je ne veux pas raconter toute l'histoire des entreprises multinationales, mais très souvent, elles ne payent pratiquement rien.

Les entreprises qui souhaitent supprimer la taxe professionnelle, doivent, à mon avis, offrir une solution qui assure aux communes allemandes des rentrées fiscales d'environ 20 milliards d'euros par an. La suppression de ces recettes est tout simplement impensable, car presque tous les budgets des communes ne sont déjà plus équilibrés actuellement.

L'objectif des villes allemandes est de réformer la taxe professionnelle en la plaçant sur une base plus large :

1. en intégrant des composantes indépendantes des bénéficiaires, telles que les licences, les franchises et les taxes de leasing, ainsi que les locations.
2. en intégrant les professions dites libérales, par exemple les grands cabinets d'avocats, ou les grands cabinets médicaux, qui ne sont pas assujettis à l'impôt.

Notre objectif est de faire de la taxe professionnelle un instrument équitable, transparent et « comptable » pour les communes, avec un plus grand nombre de contribuables qui cependant paieraient moins dans l'ensemble.

Les fédérations d'entreprises allemandes réclament la suppression de la taxe professionnelle et proposent comme alternative une combinaison de majorations de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés.

Mais je dois dire que si l'Etat fédéral veut réformer le système des impôts, il est important que nous arrivions en Europe à une harmonisation de la législation fiscale et que les villes que ce soit en France ou en Allemagne luttent ensemble pour un impôt communal lié à l'économie locale, qui doit remplir les quatre critères suivants :

1. L'impôt communal doit être garanti dans la Constitution afin que cet impôt ne soit pas tout simplement supprimé lors du changement de gouvernements nationaux.

2. Les villes doivent avoir le droit de fixer le taux de perception elles-mêmes.

3. L'assiette de l'impôt doit être prévisible pour les communes afin que des investissements à long terme puissent être financés et que la qualité des prestations de services communaux reste assurée.

4. Une péréquation financière doit garantir une dotation de fonds plus élevée pour les villes qui prennent en charge des missions de centralité. Car si cela n'est pas le cas, les villes aux fonctions centrales sont contraintes de prélever des impôts nettement plus élevés, ce qui aurait pour conséquence la délocalisation directe des investissements et de l'emploi dans les communes voisines ou dans d'autres régions.

Pour conclure, deux points :

- il est très populaire de décentraliser des tâches publiques et de les transférer aux communes, mais en même temps, en Allemagne comme en France, le principe de « connexité » doit être ancré dans la Constitution.

- il est encore plus populaire d'annoncer la réduction des taxes et des impôts. Mais nous avons besoin d'un impôt communal lié à l'économie locale pour que les communes aient un intérêt fort à s'engager pour le développement des entreprises et à financer l'infrastructure publique nécessaire pour leur établissement. C'est la raison pour laquelle les villes allemandes continueront à lutter pour la réforme de la taxe professionnelle en Allemagne, et je vous invite également à lutter pour une taxe professionnelle communale en France. Je suis sûr que cette taxe est nécessaire pour les communes, et également, à long terme, pour l'intérêt des entreprises.

Je vous remercie

**Intervention de Monsieur Salvatore CHERCHI,
maire de Carbonia**

**Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,**

Je vous remercie de votre invitation à participer au congrès de l'Association des maires de France, et je vous salue au nom aussi de l'Association nationale des communes d'Italie.

Je ferai d'abord quelques remarques sur la situation financière des communes italiennes et sur son évolution possible.

Quelles sont les sources de revenu les plus importantes pour les villes italiennes ?

Les recettes des communes sont basées sur :

- les transferts financiers de l'Etat et des régions, qui représentent la recette principale, soit de 60 à 70%, selon la situation, des recettes des communes italiennes,
- les recettes fiscales propres,
- les recettes extrafiscales propres.

Les recettes fiscales propres sont basées sur des impôts et des impôts additionnels aux impôts nationaux : l'impôt communal sur les immeubles est la recette la plus importante. Il s'agit d'un impôt sur la fortune (le patrimoine), qui est payé par les propriétaires de bâtiments ou de terrains à construire. Le taux maximal d'imposition correspond à 0,7% de la valeur cadastrale de l'immeuble, et il peut être modulé par catégorie d'immeuble. Il existe aussi un impôt communal sur la publicité, moins significatif en volume financier.

Ce sont les impôts additionnels qui comptent, en particulier celui assis sur le revenu des personnes physiques, qui peut atteindre 0,5% de l'impôt sur les personnes physiques payé par les citoyens qui résident dans la commune.

Il y a ensuite un impôt additionnel communal sur la consommation d'électricité. Les taux, dans ce cas, sont les mêmes sur tout le territoire national. Les variations correspondent aux différents types d'usage, et le montant est en moyenne de 2 centimes d'euro par kwh consommé.

C'est tout pour ce qui est des recettes fiscales propres.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, dont on discute ici, je dirai qu'en Italie il n'en existe pas d'équivalent, mais les maires d'Italie souhaitent l'instauration d'une telle taxe.

Ce qui existe ici est l'IRAP, un impôt régional sur les activités productrices. Sont assujettis à cet impôt les entreprises et les professions indépendantes, qu'elles aient ou non une forme individuelle. L'IRAP est calculé sur la valeur ajoutée produite par une entreprise. Cette taxe prend en compte le coût du travail, les salaires, qui s'inscrivent dans la valeur ajoutée. Et donc on discute aussi en Italie de la suppression ou de la réduction de cet impôt. C'est la Fédération patronale en particulier qui sollicite la suppression de cette taxe qui, selon elle, découragerait l'emploi. Mais tout le monde n'est pas d'accord sur cette proposition. La loi financière qui est actuellement à l'examen du Parlement italien réduira peut-être un peu cette taxe pour certaines catégories d'entreprises, mais il n'y aura pas de suppression.

Et maintenant, quelques remarques sur l'évolution possible du régime financier des communes en Italie.

Les maires d'Italie souhaitent une réforme profonde de la législation fiscale, et précisément une réforme vers le fédéralisme fiscal. En Italie, le parlement a approuvé il y a trois ans, une réforme constitutionnelle sur la transformation de l'organisation de la République en système fédéral. En particulier, la Constitution, après la réforme, affirme que la République est formée par l'Etat, les régions, les provinces, les villes métropolitaines et les communes, qui ont la même dignité institutionnelle, avec différentes fonctions. Dans ce cadre, l'article 119, qui concerne les ressources financières, prévoit que « les communes disposent de l'autonomie financière pour les recettes et pour les dépenses. Les communes ont des ressources autonomes. Les communes établissent des recettes propres dans le respect de la constitution et selon le principe de coordination de la finance et du système fiscal, principe réservé à l'Etat. Les communes disposent d'une participation au montant des contributions du Trésor public, (qu'on appelle en Italie le « gettito erariale »), qui se réfère à leur territoire. Le même article de la Constitution prévoit que l'Etat met en place un fonds égalisateur, un fonds de solidarité, pour les territoires qui ont une moindre capacité fiscale par habitant, afin d'assurer la même qualité du service public.

Les communes peuvent recourir à l'endettement seulement pour des investissements.

Cette réforme de 2001 n'a pas encore été mise en œuvre. Actuellement on discute d'une nouvelle réforme constitutionnelle. En Italie, les villes, les communes, souffrent d'un retour à la centralisation. Les réformes sont tout à fait bloquées, et notre Congrès – nous avons tenu notre Congrès des maires il y a une semaine – a approuvé un document de protestation sur ce sujet. L'ANCI, l'Association nationale des communes italiennes, est en faveur d'un fédéralisme fiscal qui permet de financer intégralement avec des recettes propres toutes les fonctions exercées avec de véritables instruments d'autonomie fiscale. Les dotations devraient être prévues seulement comme instruments de répartition.

Les communes veulent un fédéralisme qui soit solidaire, et qui puisse permettre la distribution de services dans de bonnes conditions pour tous les citoyens, indépendamment de la richesse de la commune, et donc de sa capacité fiscale.

Quelques mots sur le Pacte de stabilité dans le cadre du traité de Maastricht : selon les règles courantes du Pacte de stabilité, les communes en Italie ont dû améliorer le solde, c'est-à-dire la différence entre leurs recettes et leurs dépenses. La loi financière actuellement en discussion introduit une réforme : cette année un plafond de dépenses a été imposé aux communes, qui concerne non seulement la dépense courante, mais aussi les investissements. Cela veut dire que toute prévision d'investissement de la part des communes doit être revue au cours de l'année. Et si l'on considère que les villes sont les premiers investisseurs publics, ce n'est pas une bonne chose pour l'économie nationale.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention

**Intervention de Monsieur François COPE,
ministre délégué à l'Intérieur, auprès du ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité intérieure et des Libertés locales**

**Monsieur le Premier Ministre, Pierre Mauroy,
Monsieur le Président, cher Daniel Hoeffel,
Monsieur le Vice-président, Jacques Pélissard,
Monsieur le Président de l'ADCF, cher Marc Censi,
Mesdames et Messieurs les élus,**

Je voudrais vous dire qu'évidemment je suis très heureux d'être avec vous en cette fin d'après-midi. J'ai suivi une partie importante des travaux que qui se sont déroulés depuis le début de votre congrès. Et je veux vous dire, puisque j'ai l'honneur de m'exprimer pour la première fois devant vous, combien c'est pour moi effectivement un grand plaisir que de vous retrouver ici.

Nous avons beaucoup travaillé ces derniers mois sur les questions de décentralisation au Parlement, à la rencontre des associations d'élus, d'associations départementales des maires. C'est la première fois que je m'exprime ici, devant l'AMF, et je veux vous dire, de ce point de vue, la joie qui est la mienne. Et je ne commencerai pas mon propos sans rendre hommage, vous le comprendrez, à l'action de votre président, Daniel HOEFFEL, dont l'action a été exemplaire. Et je veux lui dire ici très amicalement combien j'ai apprécié la part qui a été la sienne dans cette réforme que nous avons conduite ensemble.

Je veux dire aussi que, dans ce domaine comme d'autres, j'ai apprécié son franc-parler et je crois que les échanges très nombreux que nous avons eus tout au long de ces derniers mois sur la loi de décentralisation, mais aussi sur la loi organique comme sur la réforme des dotations, ont été, je crois, profitables à tous et nous ont permis de faire avancer un texte dont je veux dire, cher Daniel, qu'il est aussi le vôtre.

Je souhaite naturellement à votre successeur un parcours aussi réussi et je veux ici dire naturellement que je suis déterminé à poursuivre dans les relations qui sont les nôtres avec la même franchise, de telle manière que nous puissions continuer de travailler ensemble et de nous dire les choses telles que nous les ressentons les uns comme les autres. Il est vrai que je viens ici en tant que ministre délégué à l'Intérieur, et donc auprès de Dominique de VILLEPIN, en charge tout particulièrement des relations avec les collectivités locales, mais je n'oublie pas non plus que j'ai ma propre expérience d'élus. Etant l'élus d'une agglomération dont je suis président, l'agglomération de Meaux, 80 000 habitants, qui concentre une bonne part des grands problèmes de notre beau pays de France aujourd'hui, autant vous dire que vos préoccupations, vos problèmes de maires, d'élus, je les connais, je les partage et je les vis.

Je sais que dans les villes qui sont les nôtres, quelle que soit leur taille, nous avons à faire face aux mêmes problèmes. D'un côté, une demande de plus en plus forte de nos administrés dans tous les sujets (sécurité, développement économique, action sociale, logement, environnement) et de l'autre, des procédures compliquées, des réglementations contraignantes, des financements qui se transforment bien souvent en véritables casse-tête et le tout avec une véritable obligation de résultat exigée en permanence de nos administrés. Et c'est vrai que, de ce point de vue, le lien de confiance entre l'élus et l'administré est à retisser tous les jours avec parfois des relations un peu ambiguës.

J'ai été très frappé, par exemple, d'une histoire qui m'était arrivée à Meaux. Un jour où je sortais de ma mairie, j'étais au feu rouge. J'allais traverser. Une voiture était au feu rouge. La porte s'est ouverte. J'ai vu une main sortir avec un cendrier. Il y avait au moins 80 mégots de cigarette dedans. Et j'ai vu la main pivoter comme cela et les mégots tomber par terre. Evidemment, comme n'importe quel maire, je suis hystérique en matière de propreté. En bref, dès qu'il y a un papier par terre, j'ai un peu tendance à le ramasser

comme - je l'imagine - vous tous, tellement on se bat pour cela. Et donc, j'ai croisé le regard de ce monsieur dont je m'empresse de vous dire qu'il était en costume cravate très chic. Je lui dis : « Mais Monsieur, vous êtes incroyable ! Il y a une poubelle à cinq mètres et vous videz cela par terre ». Et le type n'avait pas vu que j'étais là, puis après m'a reconnu. Il m'a regardé très directement dans les yeux, et il m'a dit : « Ecoutez, je paie assez d'impôts comme cela pour que vous payiez des gens à ramasser les mégots ». C'est la France.

Vous n'allez pas me dire qu'à un moment ou à un autre, en tant qu'élus, on ne vit pas tous les jours des choses comme cela. Ce rapport si complexe entre l'élus que nous sommes et l'administré qui est à la fois consommateur, citoyen, contribuable, administré. Tout cela est à la fois passionnant, passionné et parfois, il faut bien le dire, un peu ambigu. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que face à des situations si complexes, puisqu'on sert d'élus local, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on se sent souvent bien seul.

Alors évidemment, nous avons des adjoints, des conseillers municipaux, des collaborateurs, mais pas au moment de la décision, au moment où il s'agit de choisir ce que l'on va décider pour sa ville, pour sa commune, pour les dix ou vingt années à venir. Dans ces moments-là, le mot-clé, c'est la solitude et c'est aussi la responsabilité personnelle, pénale et politique. Et je sais comme vous à quel point tout cela est lourd et ceux qui ne l'ont pas vécu ne peuvent pas savoir ce que cela représente.

Cette réalité m'amène à dire que, lorsque nous avons porté ce projet de décentralisation, nous avons beaucoup pensé à tout cela parce que, à longueur de colloques, pendant des années, ceux que la vie locale, les finances locales passionnent, ce qui est mon cas, nous avons abordé tous ces sujets, sur les compétences, les financements, la simplification. Et c'est vrai que, dans ce domaine, il y avait évidemment beaucoup de choses à faire. Et en tant que ministre délégué à l'Intérieur, je veux vous dire ici que je suis d'abord votre interlocuteur. Le cas échéant, votre défenseur. Autant dire qu'il n'est pas question d'accepter naturellement, comme je l'ai entendu tout à l'heure, qu'une circulaire émanant de telle ou telle Direction, y compris de celle qui est sous mon autorité, la Direction générale des collectivités locales, produise des dispositions qui soient contraires à la loi. Et si c'est le cas, il vous appartient naturellement, par le biais de la présidence de l'AMF, de me saisir. Bien sûr qu'il faut réagir ! Cela fait aussi partie de ce rapport complexe entre Paris et les collectivités locales. C'est un combat permanent et je veux dire que sur ce point seule la vigilance nous engage.

Je sais que vous vous posez beaucoup de questions, qu'elles sont nombreuses, sur de très nombreux sujets. Et je suis parfaitement conscient que la décentralisation provoque des inquiétudes, des doutes, des incompréhensions. Je ne suis ni aveugle ni sourd. Je sais que, dans ces cas-là, cela peut aussi ouvrir une porte béante pour la désinformation, voire parfois un peu pour la polémique avec un petit ou un grand "p". Mon travail consiste de manière très claire à considérer, premièrement, que l'inquiétude est toujours légitime et que le premier devoir est d'expliquer, d'informer et de convaincre. Et donc je voudrais sur plusieurs sujets, dont un certain nombre ont été abordés cet après-midi dans votre séminaire, répondre à tout cela.

D'abord, sur la décentralisation en général. J'ai écouté attentivement le discours du Président HOEFFEL hier après-midi. Je veux dire que les réponses qui vous ont été apportées par le Premier Ministre, hier aussi, sont des éléments qui, pour être bien compris, doivent peut-être être placés dans le contexte qui est le nôtre. Il y a deux ans, a été lancé ce chantier de la décentralisation. Nous l'avons lancé non pas comme une lubie, mais parce que,

depuis quinze ans que nous en parlions, nous nous sommes dit à un moment : « il va falloir bien qu'on appuie sur le bouton et qu'on le lance ».

Et alors s'est posée effectivement toute une série de questions. Le chantier était énorme : en deux ans, une révision constitutionnelle, trois lois organiques, une loi « responsabilités et libertés locales », la fameuse loi de décentralisation.

Un à un, nous avons voulu tenir nos engagements. Et je peux vous dire qu'au lendemain des régionales, il a fallu avec Dominique de VILLEPIN vaincre beaucoup de réticences car le dilemme était assez clair. Les oppositions étaient très fortes, à droite comme à gauche, au lendemain du mois de mars 2004. Il y avait ceux qui étaient du côté droit de l'échiquier qui disaient : « On va arrêter la décentralisation. Tant pis. On ne va pas donner de pouvoir à nos adversaires ». Et puis il y avait à gauche des gens qui disaient : « On a gagné, donc on va mettre le gouvernement encore plus en difficulté ».

Mais quand vous êtes décideur politique, au-delà des différences de sensibilité qui peuvent vous opposer, l'esprit de responsabilité doit présider. Et il nous a semblé indispensable de continuer ce chantier parce que personne n'aurait compris que l'on s'arrête au milieu du gué. Personne ne l'aurait compris après deux ans de travail où l'on arrivait à retrouver les uns et les autres sur de nombreux sujets ; à gauche, il y avait un magnifique rapport Mauroy, comme à droite avec celles et ceux qui considéraient qu'il y avait beaucoup de choses importantes et qui dépassaient les clivages traditionnels. Et puis aussi parce que quand on est responsable politique et que l'on annonce à 100 000 personnes qu'ils vont changer d'employeur, ainsi que leur famille, que cela va améliorer leur parcours, que l'on va améliorer la gestion publique, que l'on répond ainsi à une attente de tous les Français qui nous disent : « On en a marre que tout se décide de Paris alors que c'est sur le terrain qu'il faut que cela se passe », on ne pouvait pas s'arrêter. On ne devait pas s'arrêter. Et c'est vrai que, de ce point de vue, nous avons décidé de faire en sorte d'apporter des réponses très concrètes à tout cela et de le faire avec trois mots-clés qui étaient un peu innovants par rapport à tout ce que l'on a fait jusqu'à présent.

Le premier, c'est le contrat, cette idée que l'on doit prendre un engagement clair et qui soit financé.

Deuxièmement, c'est le territoire, l'idée que l'on n'a pas les mêmes problèmes quand on est en zone rurale, dans un centre-ville ou dans un quartier difficile.

Et enfin, l'expérimentation, pour faire en sorte qu'un maire ou qu'un président d'agglomération, quand il a une bonne idée, quand il a une bonne initiative, au lieu de couper les têtes qui dépassent comme on le fait si souvent depuis 1789, au lieu d'un principe d'égalité qui est à la fin dévoyé, on laisse les élus qui ont de bonnes idées les mettre en œuvre et même en faire profiter les autres. C'est cela que nous avons voulu initier pour que la France fonctionne un peu mieux avec un peu plus d'oxygène, avec en même temps l'idée de donner un vrai ancrage économique pour les régions, un vrai ancrage social pour les départements et des compétences clairement étayées pour les communes et les communautés d'agglomérations et les communautés de communes, pour que les partenariats soient clairs, et pour qu'on respecte ce principe qui est essentiel : pas d'atteinte, jamais, à la souveraineté et pas de tutelle d'une collectivité sur l'autre.

Ce sont des sujets qui nous paraissent à tous évidents, mais l'équilibre est tellement précis que, quand on modifie un élément, alors on sait que tout l'édifice peut parfois trembler un peu. C'est de tout cela que nous avons parlé durant ces derniers mois avec les associations d'élus et au Parlement. Et c'est vrai qu'il n'est pas question pour moi de me soustraire à toutes les interrogations et à toutes les peurs, mais plutôt d'y répondre point par point, notamment sur le volet financier.

Sur ce volet financier et fiscal qui inquiète beaucoup, sur lequel on a dit beaucoup de choses, et - je le dis ici en conscience - pas mal

de bêtises, je veux vous dire trois choses sur lesquelles je m'engage.

Premièrement, la décentralisation ne doit pas être l'alibi des hausses d'impôts. Là-dessus, j'entends beaucoup de choses. J'entends que certains présidents de conseils généraux, de conseils régionaux vont réduire leurs subventions aux communes ou vont être obligés d'augmenter leurs impôts pour financer la décentralisation. Je ne peux pas laisser dire cela parce qu'il y a des moments où les faits permettent de répondre aux choses.

D'abord, la montée en puissance du dispositif de décentralisation va être très progressive. Rien de très important avant 2007, voire 2008. Je vous donne un exemple : en ce qui concerne l'année 2005, les compétences transférées aux régions ne vont représenter que 2,8 % des dépenses totales des régions et pour les départements à peine 0,3 %. Dans ces conditions, personne ne me convaincra que l'on augmente les impôts pour financer la décentralisation. On peut les augmenter pour autre chose, c'est le principe de la libre administration des collectivités locales, mais pas à cause de cela.

Deuxièmement, les transferts. Je le dis sur tous les tons : ils seront compensés à l'euro près de ce qui correspond à la date de l'année de transfert. Bien sûr qu'après, si l'on veut dépenser plus, l'Etat ne peut pas suivre. Cela n'a pas de sens. Il ne faut pas être hypocrite sur ce sujet. Cela n'a jamais été l'esprit de la décentralisation. Il nous appartient, bien sûr, en tant qu'Etat, d'assurer la solidarité, la péréquation - je vais y revenir - mais en même temps si nous faisons la décentralisation, c'est parce que nous pensons que l'on est plus efficace sur le terrain, que l'on est capable par exemple quand on mène l'ensemble de la politique d'insertion de faire diminuer le nombre de gens qui sont dans une logique d'exclusion. C'est pour cela qu'on le fait. Sinon on conserverait le principe du guichet automatique et dans ce cas il ne faut pas décentraliser.

Mais alors il ne faut pas dire non plus que l'on veut renforcer la libre administration des collectivités locales. C'est tout le dilemme qui est le nôtre. Et c'est vrai que, de ce point de vue, je peux comprendre que l'on augmente les impôts pour financer ses promesses électorales, c'est parfaitement légitime, c'est hautement estimable, même si je considère que la hausse d'impôts est un engagement politique et qu'il faut quelque part être en cohérence et en transparence avec ce sujet, mais cela ne peut pas être, je le répète, du point de vue de la seule décentralisation.

Le deuxième engagement que je veux prendre devant vous et je le fais d'autant plus aisément en présence de mon ami, Daniel HOFFFEL, c'est tout ce qui concerne l'autonomie financière.

Nous avons eu un débat passionnant et difficile sur ce sujet. Et je voudrais juste vous dire une chose. J'ai été élevé par mes professeurs dans le culte de l'Etat infailible, et même, je le concède devant vous, de l'ENA infailible. Tout cela s'est vite effondré quand je suis devenu maire de ma bonne ville de Meaux où j'ai vu tous les jours l'Etat avoir du mal à assurer, notamment dans le domaine de la sécurité publique et être amené à engager un énorme travail de réexamen de son efficacité, ces dernières années, pour investir, pour trouver des nouveaux matériels, des nouveaux effectifs, des nouvelles doctrines d'emploi de la police ou de la gendarmerie. Et de même dans d'autres domaines, naturellement.

Je veux dire sur ce point que notre Etat, à la tradition colbertiste et jacobine si forte, que l'Etat français accepte à l'initiative du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin de s'engager à ce que désormais il y ait un plancher en-dessous duquel il est interdit de descendre, parce que la loi et la Constitution y veillent, de recettes financières propres pour la collectivité locale, c'est-à-dire que ce ne soient pas les dotations. C'est une révolution. C'est un point absolument majeur sur lequel aucun gouvernement ne pourra revenir. Pour les communes, c'est 56 %. C'est énorme et c'est dans ce domaine que l'Etat s'engage vis-à-vis de vous.

Et puis le troisième point, c'est sur les réformes fiscales à venir, la taxe professionnelle comme sur le foncier non bâti. Je crois que chacun doit bien comprendre qu'on ne doit pas s'interdire de

réformer la fiscalité locale. Les uns et les autres, nous en entendons beaucoup sur ce sujet, sur la TP comme sur le foncier non bâti. Combien de fois nous a-t-on dit, depuis des années, que la TP pénalise l'emploi et l'investissement et est donc directement contraire à l'activité économique ? « Réformez-la », entendait-on.

De la même manière, la taxe sur le foncier non bâti pèse lourdement sur les exploitations agricoles alors même que beaucoup de nos maires ruraux demandent à maintenir une activité agricole dans les zones rurales. Le diagnostic est connu. On n'a jamais rien fait. Donc l'idée est, bien sûr, en ce qui concerne la taxe professionnelle, qu'il n'est pas question de remettre en cause le lien entre l'activité économique et les territoires. Et d'ailleurs, je n'envisage pas une réforme de la TP qui ne respecterait pas ce principe. Mais pas question non plus de sacrifier la liberté de vote des taux. Ces deux questions, ces deux éléments sont absolument majeurs. L'autonomie financière et la liberté de vote des taux sont deux éléments non négociables qui vont de pair avec une réforme de la fiscalité locale quelle qu'elle soit. Et donc, en tout état de cause, la formule qui devra être retenue pour l'ensemble de la taxe professionnelle comme pour le foncier non bâti devra préserver ces deux éléments que sont l'autonomie financière et la liberté de vote des taux.

Vous avez entendu Jean-Pierre Raffarin hier. Je crois qu'il a été très clair en indiquant que la taxe professionnelle ne serait pas remplacée par un impôt national à taux unique sur l'ensemble du territoire et que le lien entre le territoire et l'activité économique devrait demeurer. Ces réformes sont étudiées de près. La commission Fouquet travaille activement, vous le savez, sur ce sujet et doit nous rendre un rapport dans les jours qui viennent. Tout cela fera l'objet d'une concertation totale avec les associations d'élus. Et je veux vous dire sur ce point que le ministre que je suis s'engagera totalement sur ces dossiers pour vous donner les garanties que vous attendez. C'est ma responsabilité et celle de Dominique de VILLEPIN. C'est le principe même qui anime toute mon action.

Je voudrais vous donner un premier témoignage concret de cet engagement et de cette considération envers les collectivités locales. Il est dans le budget 2005.

Le budget 2005 pour les collectivités locales n'est pas un bon budget. C'est un budget excellent. Au moment où l'Etat plafonne ses dépenses au niveau de l'inflation, j'ai demandé au Premier Ministre qui a bien voulu l'accepter que l'Etat honore totalement le respect du pacte avec les collectivités locales en matière de progression des dotations, ce qui veut dire en clair que pour ce qui concerne la DGF des communes, elle va progresser de 3,3 % en 2005, c'est-à-dire beaucoup plus que l'inflation et beaucoup plus que les dépenses de l'Etat qui sont stabilisées dans une période où on me disait : « Vous ne tiendrez pas vos engagements ». Nous montrons là la volonté qui est la nôtre.

Vous savez, je l'ai bien vu depuis que j'ai pris mes fonctions de ministre délégué à l'Intérieur, chaque fois que je voyais un élu ou un parlementaire représentant des élus, il me disait : « Vous savez, vous êtes très gentil. Vous venez d'arriver, Monsieur le Ministre. Mais vous êtes comme les autres. On ne vous croit pas. On nous a tellement arnaqués dans le passé ». Eh bien, j'ai à cœur de faire en sorte que chacun des rendez-vous que nous fixons soit honoré, qu'on puisse cocher les cases les unes après les autres et j'assumerai très clairement dans ce domaine ma responsabilité.

La réforme de la DGF : un cauchemar pour les étudiants de finances locales et un « surcauchemar » pour le maire qui essaie de comprendre quelque chose à la manière dont cela fonctionne. Le Comité de finances locales a fait un travail exceptionnel ces deux dernières années pour simplifier la DGF, pour la rendre plus lisible et plus équitable.

La nouvelle formule que nous proposons et que nous mettons en œuvre pour 2005 va apporter de ce point de vue des éléments majeurs pour les maires. D'abord, on crée une dotation de base qui va aller de 60 à 120 euros par habitant pour mieux prendre en compte la population dans le calcul de la dotation. Là où les écarts étaient énormes selon la taille de la commune, nous encadrons désormais cet écart de 60 à 120 euros par habitant.

Deuxième élément, je crée une dotation qui va enfin tenir compte de la superficie des communes. Là où jusqu'à présent les communes qui avaient des grandes superficies et peu d'habitants étaient pénalisées, désormais nous incluons dans la DGF, et en l'occurrence dans la dotation forfaitaire, une dotation de 3 euros par hectare pour tenir compte notamment des communes qui ont une grande superficie et une faible densité de population. Et enfin, il y a une dotation de garantie qui est prévue de telle manière que personne n'y perde. Qu'ainsi il y ait ceux qui gagnent, mais qu'en aucun cas, qui que ce soit ne soit pénalisé par rapport à cette réforme. C'est évidemment un élément majeur et mon ministère est à votre disposition pour vous donner toutes les simulations que vous souhaiterez dans ce domaine.

Deuxième élément, la péréquation. On en parle beaucoup depuis des années. Tout le monde se lamente en disant : « C'est vrai quand même. Il y a un problème de solidarité avec les zones rurales les plus isolées comme, d'ailleurs, avec les zones urbaines les plus difficiles ». J'en parle en connaissance de cause, je suis l'élu d'une ville qui est une zone franche sur la moitié de son territoire, avec 56 % de logements sociaux, 27 nationalités, des problèmes de délinquance nombreux. Comme je suis l'élu d'ailleurs d'une circonscription avec de très nombreuses communes très rurales et des charges de centralité démentielles pour les bourgs-centres. C'est vrai qu'il était grand temps de le faire et que jusqu'à présent on en parlait beaucoup, mais on ne l'avait pas lancée.

Nous avons engagé cette réforme. Ainsi, pour la DSR comme pour la DSU, elles vont progresser l'une et l'autre en 2005 en moyenne de 20 %. C'est là aussi une progression absolument inédite. Et nous avons souhaité mettre tout particulièrement l'effort sur les bourgs-centres qui supportent toutes les charges de centralité, notamment dans les secteurs où il y a des zones de revitalisation rurale, et deuxièmement dans les villes qui ont les quartiers les plus difficiles. Et je m'empresse de dire que ce ne sera pas l'un au détriment de l'autre. C'est l'un et l'autre. Jamais je n'imaginerai de faire progresser la dotation de solidarité urbaine et pas la dotation de solidarité rurale. L'une comme l'autre progresseront au même rythme de 20 %. Je crois que, dans ce domaine, il y a là une première réponse pour ce qui concerne l'avenir de nos zones rurales et de leurs services publics.

Cela va de soi, concernant le maintien des services publics en zone rurale, il y a des angoisses extrêmement fortes qui ont été exprimées. Je veux simplement dire ici, comme l'a dit le Premier Ministre hier, que nous avons reçu le message 5 sur 5. Il faut dire qu'il a été brillamment exprimé partout, surtout depuis ces derniers jours. Il était impossible de ne pas l'entendre. Il est, par contre, tout à fait normal que nous y répondions. Que nous y répondions d'abord en disant que c'est un vrai problème qui ne date pas d'aujourd'hui et qui exige une mobilisation totale. Mais aussi pour apporter, par rapport à cela, une première réponse qui est celle d'un vrai débat, pour qu'on se dise franchement les choses, qu'on « mette les pieds dans le plat ».

Ce sera tout l'objet de la conférence nationale sur les services publics en milieu rural à laquelle a fait allusion le Premier Ministre hier. Notre objectif est très simple : il faut que l'on arrive à trouver un point d'équilibre de telle sorte que notre service public soit assuré partout et puisse être également très clairement modernisé et il faut faire cela avec pragmatisme. On ne peut pas apporter la même réponse partout. On le sait. Ce n'est pas la peine de se mettre un grand masque sur les yeux. Nous savons qu'il va falloir être inventif en la matière. Quand on voit par exemple dans certains secteurs des trésoreries qui délivrent deux actes administratifs par semaine, on mesure qu'il y a un vrai travail à mener car, sinon, on ne tiendra pas le coup. Et on sait que, dans ce domaine, il y a besoin d'être extrêmement inventif et que, en même temps, la fausse bonne solution du moratoire n'a aucune raison d'être.

La meilleure preuve, c'est qu'il y a ce moratoire sur les fermetures de services publics qui avait été décidé au début des années 90 : M. Jospin, lui-même Premier Ministre, l'a supprimé en 1998.

Je crois donc qu'il faut retenir une deuxième piste qui est celle de donner ce rôle au préfet pour organiser la concertation, la mobilisation, suspendre le cas échéant les projets de

restructuration les plus sauvages, les plus brutaux ou les plus inadaptes et coordonner les efforts d'organisation et de modernisation. Croyez-moi, dans ce domaine, nous allons travailler évidemment d'arrache-pied.

A tout cela, il y a évidemment un corollaire, c'est de se donner les moyens financiers de notre action. Voilà pourquoi faire progresser la DSR de 20 %, cela veut dire beaucoup de choses car c'est une dotation de solidarité rurale qui va largement profiter aux 1 600 bourgs-centres situés en zones de revitalisation rurale.

Alors, un mot maintenant sur l'intercommunalité. Vous en avez beaucoup parlé durant votre atelier de cet après-midi. Je voudrais sur ce point dire un certain nombre de choses. D'abord, dire naturellement que je suis profondément attaché à l'intercommunalité. Je suis moi-même président d'une communauté d'agglomération et j'ai eu à cœur qu'un titre sur l'intercommunalité dans la décentralisation puisse figurer de manière plus explicite que cela ne l'était prévu initialement dans le texte de loi. C'est une manière, bien sûr, de saluer d'abord le travail extraordinaire qui a été accompli à la suite de la loi Chevènement, à laquelle je veux ici très clairement rendre hommage parce que c'est une loi tout à fait fondatrice en la matière, même s'il nous a semblé qu'il ne fallait pas tout redistribuer alors que c'est encore une jeune loi et que l'intercommunalité est encore jeune.

Néanmoins, il fallait apporter un certain nombre de réponses concrètes aux problèmes que vous avez commencé à rencontrer en la matière. Je crois qu'il y a de ce point de vue quelque chose de très important, c'est que l'on veille à préserver l'identité des communes avec les intercommunalités. Rien ne serait pire que de menacer cet équilibre fragile qui a été conduit par la bonne volonté de tous, et non pas par la contrainte, à produire partout des communautés de communes et des communautés d'agglomération qui sont dans des logiques de projets et non pas seulement dans des logiques de gestion.

L'idée des mesures que nous avons commencé de préparer est assez simple : il faut simplifier l'intercommunalité, lui donner plus de moyens tout en respectant les identités communales. Cette philosophie nous appartient et nous engage.

De ce point de vue, si on veut être tout à fait complet, il faut bien admettre qu'aujourd'hui, c'est dans les zones rurales que l'intercommunalité a quelques difficultés. C'était évoqué tout à l'heure dans l'une des questions que j'ai entendues.

Il y a deux ou trois points que je voudrais évoquer à ce sujet.

D'abord, il m'apparaît profondément injuste que la dotation d'intercommunalité des communautés des communes ne progresse pas de la même manière que celle des communautés d'agglomération. Il y a quelque chose de profondément injuste dans le fait de dire : « Mettons la gomme dans les agglomérations et puis on verra pour les autres ». Il n'est pas question de coller l'un à l'autre. Les problématiques ne sont pas les mêmes. En revanche, l'idée est de réduire l'écart. Et c'est dans ce premier travail que nous allons nous engager dès 2005.

Deuxièmement, j'ai décidé que l'on supprimerait l'écarterement subi par les communautés de communes « 4 taxes » lorsque leur dotation d'intercommunalité augmente de plus de 20 %. Il y avait là aussi quelque chose de très pénalisant et de très décourageant à voir cet écarterement dès lors qu'existaient des dynamismes en la matière. J'ai donc pris cette décision de suppression.

Enfin, il m'est apparu important de proposer la suppression de la notion de dépenses de transfert actuellement prise en compte dans le coefficient d'intégration fiscale pour les communautés de communes « 4 taxes ». L'idée, bien sûr, vous l'avez compris, est de faire en sorte que petit à petit on s'achemine vers une logique d'intercommunalité qui ne porte pas atteinte, par des biais un peu douteux - mais en France on est inventif - à l'équilibre financier que nous voulons lui donner.

L'intercommunalité est un outil. C'est un magnifique projet, mais cela ne peut pas être un carcan. Chacun doit s'y sentir bien, du plus petit au plus grand. Et c'est vrai que, dans ce domaine, nous avons voulu faire en sorte que les communautés de communes, comme les communautés d'agglomération, trouvent là les moyens de développer l'activité économique, de favoriser la protection des espaces naturels, de renforcer l'attractivité du territoire en matière de logements, d'installations professionnelles de santé par exemple. Bref, être inventif, être au cœur même de cette proximité qui est notre quotidien.

Faut-il aujourd'hui aller plus loin ? C'est un grand débat. Je sais que M. Mauroy est très favorable à ce qu'on ouvre quelques brèches dans cette idée d'élire au suffrage universel, par exemple, les présidents des communautés urbaines. Je veux dire ici que nous avons là, il me le pardonnera, une petite divergence. Je pense, pour l'avoir vécu lorsque j'ai construit avec mes collègues ma communauté d'agglomération, que mon premier problème était de faire comprendre que le maire de Meaux, ville de 50 000 habitants avec sa zone franche et ses problèmes, ses 27 nationalités, ses difficultés d'intégration par exemple, n'avait pas du tout l'intention de porter atteinte à l'intégrité des 17 villages alentour, avec leurs belles résidences secondaires, leurs magnifiques pavillons, leur ambiance un peu apaisée, celle mais de construire ensemble une intercommunalité de projet. Face à des gens qui, me voyant, moi, maire de Meaux, se disaient : « Il va nous dévorer », je me suis dit que si, en plus, je devais leur annoncer que j'avais vocation à être élu au suffrage universel par leurs habitants, à un moment ou à un autre, ce lien si fragile se romprait définitivement. Voilà pourquoi je veux dire ici en conscience que je ne suis pas favorable à l'élection des présidents d'intercommunalités au suffrage universel.

D'autant que si l'on y regarde de près, il y a mille manières de donner sa légitimité à l'intercommunalité. Par exemple, celle qui consiste tout simplement à expliquer à nos habitants ce que c'est. Car il ne faut pas s'y tromper, malgré tous les efforts que nous pouvons faire, malgré ces centaines de réunions parfois épuisantes auxquelles nous sommes tous confrontés pour parler intercommunalité avec nos collègues, parfois conviviales, parfois un peu chaudes, dans tous les cas de figure, avant que nos habitants aient bien compris ce que nous y faisons, il va se passer un peu de temps. Aujourd'hui, l'habitant va voir son maire. Il ne connaît que son maire. Il connaît le président de la République, parfois un petit peu le député et surtout le maire. Alors ne lui compliquons pas plus la vie, mais par contre, travaillons ensemble. Et c'est bien naturellement à cela que nous sommes désormais tenus.

Vous le voyez, nous avons des perspectives extraordinaires à bâtir. Je sais que l'ambiance est un peu « tristounette ». Je l'ai lu en tout cas dans tous les journaux. D'ailleurs - si je peux me permettre - pour être en tant que porte-parole très souvent confronté aux débats toujours passionnants avec les journalistes, toujours très intéressé de lire dans les journaux des choses que je n'avais pas moi-même constatées, mais c'est toujours une manière de s'informer, je dois dire après avoir un peu déambulé dans les stands, notamment à l'heure du déjeuner, que je n'ai pas vu de maires dépressifs. Mais j'ai vu des maires qui venaient s'informer, travailler, consulter, parfois, c'est vrai, se rassurer, mais qui se disent au fond d'eux-mêmes que, finalement, on ne peut pas réclamer plus de décentralisation, plus de liberté, plus de marge de manœuvre et, aujourd'hui, s'inquiéter de la voir arriver. Surtout quand on voit tous les verrous que nous avons mis, y compris par la Constitution, pour que cela réussisse.

Je ne dis pas que tout va réussir. D'ailleurs, il ne faudrait pas. Sinon ces centaines de colloques que nous organisons toute l'année pour parler de décentralisation n'auraient plus aucun sens. Il faut bien que ces colloques continuent. Donc il faut bien que tout ne soit pas parfait.

Néanmoins, j'ai envie de dire... Vous savez, il y a un film qui s'appelle « La vérité si je mens », dans lequel on dit : « Il faut donner sa chance au produit ».

J'ai envie qu'on donne sa chance au produit. La décentralisation Acte II - qui s'est un peu inspirée de la décentralisation Acte I, Monsieur le Premier Ministre, sur de nombreux points - a peut-être vocation à donner un nouvel élan à la France. C'est peut-être là

une fantastique possibilité pour permettre à des gens qui en ont envie de s'engager, de prendre des risques, de pouvoir le faire.

Il y aura des ratés, il y aura des difficultés, mais aussi des perspectives extraordinaires qui donneront, j'en suis convaincu, à la notion de mandat politique son sens le plus noble. Et ne serait-ce que pour cette raison, cela vaut la peine d'y aller. J'ai la conviction qu'après quelques mois de rodage, nous allons nous engager dans une fantastique aventure qui va offrir des perspectives de modernisation de l'action publique, une nouvelle nature de relations entre l'Etat et les collectivités locales faisant des préfets des interlocuteurs majeurs, mais des élus locaux des interlocuteurs tout aussi essentiels.

Ces perspectives n'ont de sens que si nous voulons les uns et les autres les porter ensemble. Eh bien, je veux le dire ici, en cette période où tous les jours nous voyons les valeurs de la République foulées au pied, où tous les jours nous sommes confronté à des concitoyens qui nous regardent avec fatalisme, parfois avec mépris, que nous avons là une chance unique de reconquérir un peu de leur considération en leur parlant de courage politique, en leur parlant d'efficacité publique, en leur parlant des valeurs de la République.

Et parmi celles-ci, il en est une qui est au cœur de nos mandats, le vôtre comme celui que j'ai l'honneur d'exercer au sein du gouvernement. C'est la notion d'engagement. Cette idée que, face à tous ces gens qui ont tendance à être un peu défaitistes, nous avons décidé de nous engager pour l'exercice du mandat public qui est le nôtre, avec les responsabilités qui sont les nôtres.

Responsables des deniers publics qui nous sont confiés, des compétences que la loi nous donne, et du fantastique mandat qui est celui d'élu, dont on sait que ce qu'il décidera pour sa commune la façonnera dans un sens ou dans un autre.

C'est cela, la force de notre mandat.

Mesdames et Messieurs les élus, je veux vous dire, alors que nous allons démarrer maintenant ce grand mouvement de décentralisation, qu'il sera ce que vous en ferez. Et de ce point de vue, sachez-le, vous avez un gouvernement totalement engagé un peu pour vous remonter le moral si vous en avez besoin, mais surtout pour vous accompagner sur les chemins de la réussite.

C'est cela qu'attendent les Français.

Merci.

**Intervention de Monsieur Serge LEPELTIER,
ministre de l'Écologie et du développement durable**

**Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et messieurs,**

Je suis vraiment très heureux d'être parmi vous parce que vous venez de dire quelque chose que tous les élus que vous êtes ici, ressentez beaucoup, je pense : c'est que les Maires sont les premiers concernés par les questions d'environnement et aujourd'hui peut-être plus largement d'écologie. Je l'ai constaté lorsque j'ai été appelé à la fonction de Ministre il y a maintenant plusieurs mois - sept mois . J'avais étudié un certain nombre de sujets, de thèmes concernant l'environnement et tout ce qui concerne en particulier les énergies, le changement climatique. En arrivant, c'est vrai, je me suis aperçu dans la première semaine que le Ministère de l'environnement et de l'écologie avait un périmètre beaucoup plus large. Les conseillers et les directeurs d'administration à ce moment-là viennent vous trouver pour vous expliquer les problèmes en cause et quelles décisions vont devoir être prises. J'ai constaté que, même si je n'avais pas approfondi au niveau national ces questions, il n'y en avait pas une que je n'avais pas appréhendée en tant que Maire. C'est vraiment dans nos fonctions de Maire que nous abordons le mieux tous ces sujets, toutes ces questions qui sont difficiles.

Comme l'a dit Denis MERVILLE, depuis de nombreuses années, ces questions ont été largement prises en compte, quelquefois c'est vrai avec des contraintes, avec des obligations, avec des difficultés sans nom mais je pense que l'on peut dire que, dans notre pays, depuis maintenant une bonne quinzaine d'années, nous avons beaucoup avancé sur ces questions.

L'AMF y a beaucoup contribué, par les groupes de travail qui ont été mis en place. Jacques PELISSARD s'est beaucoup impliqué sur ces questions, ainsi que d'autres personnes, notamment derrière Denis MERVILLE.

Je souhaiterais évoquer rapidement, parce qu'il peut être intéressant que je réponde à quelques unes de vos questions, les deux sujets que vous avez évoqués cet après-midi : la question de l'eau d'une part et la question des déchets d'autre part.

Nous avons maintenant un objectif central à atteindre en matière d'eau à la suite de la transposition d'une directive européenne dans le droit français : c'est de parvenir à un bon état écologique d'ici à 2015 dans nos cours d'eau, dans nos nappes souterraines et dans nos eaux littorales, afin de préserver la qualité chimique mais aussi biologique de l'eau.

Quand on évoque cette échéance, on a tendance, vous le savez bien les uns et les autres, à se dire que l'on a du temps. Alors qu'en matière d'eau les décisions à prendre et les investissements sont extrêmement lourds et donc doivent être largement anticipés. J'attire votre attention sur le fait que nous nous sommes donnés des objectifs nécessaires, indispensables mais qui sont, c'est vrai, ambitieux.

J'ai, dès mon arrivée au Ministère de l'écologie, entamé un large travail de concertation pour aboutir à un projet de texte sur l'eau et je présenterai ce projet de loi sur l'eau en Conseil des Ministres en janvier prochain. Il devrait être discuté au parlement au deuxième trimestre de 2005.

Cette loi sur l'eau comporte plusieurs thèmes, naturellement.

D'abord, le fait que nous gardons comme système de base le dispositif des agences de l'eau, qui ont beaucoup contribué dans le passé à mener une politique, tout en sachant que nous devons l'améliorer pour le conforter. Le projet de loi simplifie notablement les assiettes des redevances qui étaient devenues, il faut bien le dire, totalement opaques, tout en conservant un principe pollueur-payeur fort.

Ainsi, par exemple, la redevance pollution sera proportionnelle à la quantité de pollution brute générée par la collectivité. Elle sera assise sur le volume d'eau facturé. Et parallèlement, une prime pour épuration sera versée à la collectivité en fonction de la performance épuratoire de ses ouvrages. Ainsi en fait, plus une collectivité aura investi en matière d'épuration, plus la prime versée sera importante. Je crois que l'on aura là un dispositif véritablement incitatif.

Il est bien évident que l'effort financier pour l'épuration des eaux restera extrêmement important dans l'avenir. Je voudrais vous donner quelques chiffres pour vous dire combien vos collectivités ont répondu à cette priorité de la qualité de l'eau dans les années passées. Ce sont des chiffres vraiment extraordinaires en montant : en 2003, ce sont quasiment 3 milliards d'euros de travaux qui ont été réalisés par les collectivités locales en matière d'ouvrages d'épuration et de réseaux d'assainissement. Au cours des dix dernières années, le taux annuel de croissance des investissements dans ce domaine a été de l'ordre de 9 %, ce qui est tout à fait considérable. Je crois que l'on doit en remercier les collectivités locales.

Néanmoins, nous sommes tenus d'aller plus loin puisque la France vient d'être condamnée par la Cour de justice des communautés européennes au regard de nos obligations en matière de qualité de l'eau. En effet, encore 120 agglomérations sur le territoire français ne sont pas en conformité avec des normes qui étaient obligatoires dès 1998. Nous avons donc encore des efforts à faire. Mais nous allons évidemment les faire en tenant compte des difficultés à mettre tous ces dispositifs en place.

Un mot sur la question de la valorisation des boues. Elle a été évoquée dans vos travaux. Je voudrais dire que la filière de valorisation des boues est en effet la filière la plus performante d'un point de vue écologique et économique. Mais il existait, on le sait, un problème avec la profession agricole pour l'épandage. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place, avec ce projet de loi, un fonds de garantie pour les boues d'épuration afin de sécuriser cette filière.

Un mot peut-être sur une question qui, à mon avis, doit faire l'objet d'un débat, et qui concerne de près l'AMF : C'est la question des eaux pluviales. On s'aperçoit que c'est un problème important.

Certaines collectivités ont de plus en plus de mal à assurer le financement des réseaux d'eaux pluviales. C'est vrai que les budgets généraux des communes, des collectivités, ne sont pas forcément suffisants. On s'aperçoit qu'avec l'intercommunalité, cela pose quelquefois des problèmes qui n'existaient pas auparavant. C'est le cas dans ma ville, à Bourges : l'agglomération que je préside a pris en charge l'eau potable et l'assainissement. On s'aperçoit alors que la commune elle-même doit maintenant gérer ses eaux pluviales. Sans le dire, le budget de l'eau finançait largement la gestion des eaux pluviales. Tout cela faisait souvent partie des mêmes travaux. Or maintenant, c'est pris en charge par le budget général de la commune. Et c'est vrai que cela pose des difficultés. Il faut que nous regardions cela.

Dans ce projet de loi sur l'eau, nous ouvrons la possibilité aux communes d'instituer une recette spécifique au service des eaux pluviales. Je mets cela à la réflexion parce que cela me paraît un sujet qui va faire débat au Parlement. Il faut que l'AMF en parle. Vous nous avez déjà donné un certain nombre de points de vue, mais je crois que c'est important.

Dernier point en matière d'eau que je souhaite évoquer : la question de l'assainissement non collectif. Nous sommes confrontés à une difficulté importante, vous le savez les uns et les autres, pour répondre à nos obligations en matière législative. Beaucoup d'entre vous, j'imagine, ont ces difficultés. Il s'agit notamment du contrôle des unités d'assainissement non collectif.

Le projet de loi proposera des dispositions très opérationnelles. Il s'agit en fait de renforcer les compétences du maire et de lui donner plus de

souplesse dans le financement de ce service public. Il pourra notamment, s'il le souhaite, lors des premières années de fonctionnement du service, abonder le budget du service public d'assainissement non collectif à partir du budget général de la commune. Et les agences de l'eau - je tiens beaucoup à cela - pourront financer également plus facilement et plus largement les communes concernées.

Aujourd'hui, c'est une vraie difficulté. C'est une nouvelle responsabilité qui est donnée aux communes. Il faut qu'elles puissent en assurer le financement. Je pense que le fait d'ouvrir aux agences de l'eau la possibilité de financer une partie de cette mission est évidemment important. La loi précisera ce que le maire peut faire en matière d'entretien ou de réhabilitation des unités d'assainissement non collectif afin que, si les collectivités le souhaitent, elles puissent s'y engager, en toute sécurité juridique. Aujourd'hui, me semble-t-il, le maire a une responsabilité sans avoir les moyens de la remplir.

Voilà ce que je voulais vous dire en matière d'eau, sans aller plus loin. Je suis prêt évidemment à répondre à quelques unes de vos questions si vous le souhaitez.

En matière de déchets, maintenant, un mot. Là encore, il y a un certain nombre de dossiers d'actualité très importants.

Le premier dossier, que Denis MERVILLE a évoqué, est celui du ré-agrément d'Eco-emballage et de l'Adelphé. Beaucoup d'entre vous se sont inquiétés de l'application du nouveau barème et des conséquences qu'il pourrait avoir. C'est vrai que la difficulté de transition est réelle. Nous allons naturellement regarder ce que vous avez voté et ce que vous avez proposé mais, à ce stade, j'ai demandé aux sociétés agréées d'améliorer le dispositif de compensation prévu. Des discussions ont eu lieu en liaison étroite avec l'AMF. Elles ont abouti à des avancées significatives. Une compensation à 100 % des pertes éventuelles est désormais assurée jusqu'en 2008. Naturellement, nous sommes en train de d'examiner le ré-agrément des deux sociétés concernées sur ces bases.

Deuxième dossier d'actualité, je crois que vous l'évoquiez au moment où je suis arrivé, c'est la question des imprimés non sollicités. L'objectif, en la matière, est que, dès le 1er janvier 2005, les producteurs de ces documents contribuent au financement de leur élimination. Le paradoxe est que, eux distribuent mais que ce sont les collectivités qui payent la gestion des déchets. Un texte, voté par l'Assemblée nationale fin 2003, dans le cadre de la loi de finances initiale, prévoit cette contribution au coût d'élimination des imprimés non souhaités.

Les discussions sont un peu nourries pour savoir comment mettre en place ce dispositif, mais elles sont en train d'aboutir. Elles devraient permettre la prise en charge de ces coûts par les producteurs en direction des collectivités

Troisième dossier, la question des déchets d'équipement électrique et électronique, les fameux D3E. Je crois que vous avez aussi discuté de cette question et de la prise en charge en particulier lorsqu'il y a un tri. Nous sommes vraiment dans une phase de concertation très forte sur cette question. Je pense pouvoir dire que nous avançons positivement, l'idée là aussi étant la prise en charge - toute la question est évidemment de savoir si elle sera partielle ou totale - des coûts de recyclage des D3E.

Que puis-je vous dire de plus ? Je pense que la question peut-être la plus importante concernant les déchets, au-delà des sujets que je viens d'évoquer, est évidemment la réforme du financement du service public des déchets. Si je dis taxes et redevances, vous avez tous compris les difficultés auxquelles nous sommes les uns et les autres confrontés. Je constate d'ailleurs que nous n'y étions pas confrontés avant l'intercommunalité. C'est l'intercommunalité qui, en rendant l'harmonisation nécessaire, a parfois abouti à des contradictions très fortes.

Ce que je souhaite pour ma part, c'est que davantage de souplesse soit donnée aux communes et que le recours à une

fiscalité incitative dans ce domaine soit facilité. Vous le savez, un groupe de travail est actuellement en cours de réflexion et nous avons demandé que des propositions techniques nous soient faites dans les meilleurs délais. Je souhaite que la décision puisse être beaucoup plus souple qu'elle ne l'est aujourd'hui, en fonction des situations locales.

Le problème est souvent de vouloir aller vers une harmonisation théoriquement positive, qui cependant aboutit à des contradictions très importantes. Je pense en particulier à la question des bases (lorsque l'on est en système de taxes) dont la valorisation n'est pas la même d'une commune à l'autre. Appliquer le même taux à des bases très différentes d'une commune à l'autre, entraîne évidemment des difficultés très importantes.

Voilà ce que je voulais vous dire, et je vous remercie encore une fois de votre accueil, en voyant l'intérêt que vous avez pour toutes ces questions. Je voudrais vraiment vous redire que c'est par vous d'abord, les maires, et j'allais dire par nous, que passe cette question de la défense au niveau local de l'écologie parce que les sujets que vous avez en charge sont vraiment les sujets qui déterminent complètement l'écologie de proximité et la protection de la nature.

Bon travail. Je pense qu'il a été de qualité aujourd'hui. Je regarderai avec beaucoup d'attention les conclusions auxquelles vous avez abouti.

Merci à tous.

M. MERVILLE.- Monsieur le Ministre, merci de vos propos, merci de ce que vous nous avez dit. Et puis merci aussi de la concertation qui existe entre l'AMF et le ministère de l'Ecologie et de l'environnement durable. Nous y sommes attachés. Cela a été dit hier par les uns et les autres, nous ne voulons pas en tant que maires apprendre les décisions du gouvernement sans avoir été consultés, sans concertation et nous sommes là tous ensemble pour faire avancer les choses. En matière d'environnement, il faut tous s'y mettre.

Vous avez accepté de répondre à quelques questions de nos collègues.

Question :

Monsieur le Ministre, dans mon village, il y a une petite grand-mère qui a la chance d'habiter dans sa grande maison. Elle a reçu sa taxe foncière : augmentation des ordures ménagères de 300 %. Elle m'a demandé de lui expliquer. Et je n'ai jamais pu lui expliquer pourquoi c'était sur le foncier. Elle me dit que c'est un service. Quand je lui ai expliqué que c'est calculé au mètre carré, elle m'a pris pour un fou. Je pense qu'il faut arrêter. Les habitants de ce village avaient fait des efforts pour faire du tri. On était arrivé à les convaincre. Ils sont en train de se révolter.

Pourquoi ne place-t-on pas cet impôt au bon endroit c'est-à-dire sur la taxe d'habitation et par foyer ? Après, on l'améliorera peut-être. Mais surtout, un impôt qui est juste est bien accepté.

M. LEPELTIER.- Je peux peut-être répondre rapidement. Vous avez compris que j'étais très préoccupé par cette question. Les uns et les autres, localement, nous voyons bien les difficultés. Avant, quand c'était d'un coût peu élevé, personne ne se rendait compte de la difficulté mais aujourd'hui c'est un problème majeur. On peut vraiment différencier le monde rural du monde urbain, qui n'a pas forcément les mêmes contraintes, les mêmes difficultés.

Il y a plusieurs questions qui se posent, plusieurs dispositifs qui sont possibles. Nous sommes quand même, à mon avis (c'est une discussion que j'ai avec le Ministère du budget), face à une difficulté qui est que l'on ne gère pas la redevance de la même façon que la taxe sur le plan fiscal. Si la redevance n'était pas gérée par les collectivités elles-mêmes, la difficulté serait peut-être moindre.

C'est un vrai sujet. J'en discutais tout à l'heure avec un maire qui me disait qu'aujourd'hui, en 2004, seulement deux tiers de la redevance étaient rentrés. La perte est considérable. Après, on éprouve des difficultés majeures pour récupérer. Nous sommes très conscients de cela Il faut absolument que l'on trouve des solutions.

La taxe d'habitation a quelquefois les mêmes bases que la taxe foncière. C'est toujours un peu difficile.

L'Intervenant.- On ne prendrait pas la base. On prendrait simplement la même somme par foyer, comme la redevance TV. Il suffit de ne pas la mettre sur la même feuille que la taxe d'habitation parce que tout le monde va croire que c'est une augmentation déguisée. Il faut mettre une feuille à côté. Il y aurait la taxe TV et la taxe poubelle, qui serait égale pour tous.

M. LEPELTIER.- Je suis obligé de dire que ce choix sera difficile pour certaines communes. Je suis incapable de le faire dans ma commune. Cela veut dire un triplement ou un quadruplement pour certaines familles, et quelquefois les plus modestes. Cela pose problème. La transition n'est pas simple du tout, et c'est cela qui pose un problème pratique

En tout cas, Monsieur, sachez que nous y travaillons, vraiment, parce que dans la France entière, on retrouve ces problèmes.

Question :

Monsieur le Ministre; vice-président d'un syndicat de destruction des déchets ménagers, je pose quand même un petit problème : il y a encore 51 % des déchets ménagers qui vont en décharge. Nous avons un incinérateur mais nous n'arrivons pas à trouver les quantités nécessaires pour le remplir. Il est aux normes, aux super-normes. Il ne rejette rien du tout. On n'y arrive pas. Bien sûr, le coût d'incinération sur un tel appareil est supérieur à la mise en décharge.

Quand pensez-vous que l'on pourra faire respecter l'obligation de la fin des décharges qui était prévue en 2002 ?

Merci, monsieur le Ministre.

M. LEPELTIER.- Cela dépend ce que l'on appelle décharges. Il existe encore quelques décharges type « avant 2002 » en fonctionnement, quelquefois d'ailleurs autorisées pour des raisons locales parce que nous n'avons pas d'autre solution. Je pense à certaines régions de France. Mais c'est en cours de règlement. Les centres d'enfouissement technique ne correspondent plus à cela. Ils ont une gestion qui est quand même coûteuse, même si elle ne l'est pas autant, nous en sommes d'accord, qu'en incinération.

Dans ce domaine, vraiment, nous avançons dans l'application des textes à la fois d'ailleurs côté décharges et côté incinération. Aujourd'hui nous avons, je vous le dis de mémoire, encore 130 incinérateurs en fonctionnement. Nous en avions 300 il y a deux ans. Nous en avons réduit considérablement le nombre pour faire respecter la réglementation. Les 130 incinérateurs qui fonctionnent sont aux normes, et aux normes d'aujourd'hui.

En revanche, j'ai quelques problèmes pour la nouvelle norme du 28 décembre 2005. Nous allons devoir procéder à la fermeture de certains incinérateurs sans avoir de solution de rechange. Nous sommes évidemment en discussion avec l'ensemble des sociétés ou des communes, des collectivités concernées.

Concernant les décharges, de même, nous avançons vraiment très fortement. Il y a eu une très grande amélioration. D'ici à deux ans, nous aurons je pense à peu près résolu la totalité des problèmes.

C'est à ce propos que je disais que nous sommes un peu Français : on se dit 2002 ; on attend un peu. Mais non, il faut y aller maintenant.

Question :

Monsieur le Ministre, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est plus facile de faire passer les gens de la taxe à la redevance que de la redevance à la taxe. Dans ma commune, nous avons subi les deux expériences. En 1993, sur mon insistance, nous sommes passés à la redevance. Bien sûr, les familles ont un peu protesté. Mais en 2001, quand nous sommes entré en communauté de communes, notre commune par suite du vote majoritaire à l'EPCL, est repassée de la redevance à la taxe. Il y a eu une levée de boucliers de la majorité de la population. Je voulais quand même que vous preniez en compte cet aspect.

M. LEPELTIER.- Cela dépend vraiment des situations locales. Je suis tout à fait d'accord. C'est vrai, vous avez sûrement raison, le passage de la taxe à la redevance est moins douloureux dans certains cas, globalement, mais cela dépend vraiment des situations locales. Je vous assure, nous avons tous les cas de figure.

Question :

Monsieur le Ministre, je suis d'un département d'Outre-mer, de la Guyane. Bien sûr, vous venez juste de faire un voyage récemment en Guyane. Vous avez, je crois, beaucoup travaillé sur tout ce qui était réalisation de parc régional. En revanche, au niveau des déchets, je pense qu'en Guyane nous avons un très gros problème et il est bien particulier.

Nous avons des décharges. Nous sommes en train de mettre en place tous les équipements qu'il faut. Nous avons des difficultés pour percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous savons que c'est sur une base de foncier. La plupart des habitants ne sont pas des propriétaires. Ce sont des zones squattérisées. Ce sont aussi des communes qui n'ont pas de bases fiscales. Ce ne sont pas des foyers fiscaux. Nous avons de très gros problèmes pour tout ce qui est taxes. Pour les redevances, nous avons aussi des difficultés à les percevoir. Pour la Guyane, je voudrais savoir comment élargir cette base fiscale. Au niveau du ministère du Budget, peut-on vraiment nous aider pour avoir une base élargie, pour pouvoir percevoir ces taxes ou ces redevances ? Nous ne savons quoi faire. Il y a quelques foyers fiscaux qui existent. Ils sont bien sûr étranglés par un taux de fiscalité très élevé.

M. LEPELTIER.- Il est évident, dans l'étude que nous faisons actuellement, que nous regardons en plus la spécificité des départements d'Outre-mer, pour lesquels l'application n'est pas simple, vous avez tout à fait raison de le dire. Mais tout de même, les choses évoluent. J'ai pu constater en Guyane que beaucoup d'efforts étaient faits et des efforts tout à fait récents.

Élargir la base, je ne sais pas comment on peut le faire mais, en tout cas, cela peut être une formule. Il faut voir de quelle façon. On regardera, je regarderai directement avec le ministère de l'Outre-mer, en liaison avec ministère du Budget.

Nous sommes obligés de passer à la dernière question. Je suis désolé.

Question :

Justement pour cette dernière question, je voudrais d'abord vous dire : bravo, monsieur le Ministre. En effet, je me souviens, à propos de l'autocollant STOP PUB, qu'il y a un an, nous étions embourbés dans la discussion notamment avec les associations, avec les diffuseurs. On sentait bien que de la part des diffuseurs de prospectus, il y avait un blocage.

Là, vous avez eu le courage de dire que cela suffisait. Vous avez sorti cet autocollant, vous l'avez diffusé, vous avez embrayé sur une revendication qui était celle de collectivités, d'associations notamment de consommateurs, depuis des années. C'est vraiment à mettre à votre crédit.

Vous avez créé quelque chose de nouveau : l'idée de la publicité choisie, pas la publicité imposée. Simplement, dans les débats de fond que l'on a à propos des imprimés non sollicités, on a l'impression que l'on est en train de revenir, et même à puissance dix, à cette publicité imposée, non plus aux consommateurs, mais aux collectivités. En effet, dans les dispositifs que l'on veut mettre en place, si j'ai bien compris ce que l'on nous a dit tout à l'heure, on veut imposer aux collectivités des encarts dans des dépliants publicitaires, dans les prospectus. A côté de Mme Irma et des annonces de rencontres diverses, on aura une publicité pour le tri ou une collectivité.

Excusez-moi de vous le dire, monsieur le Ministre, c'est complètement scandaleux. On arrive à discréditer complètement le dispositif que l'on met en place patiemment. On arrive à un système où l'on produira plus de déchets, on ne couvrira pas les coûts. On discréditera la collectivité en apportant par cette publicité un gage, une notoriété aux différents prospectus. Je crois, monsieur le Ministre, qu'il faut que vous pesiez de tout votre poids pour empêcher ce détournement de la loi qui a été proposée et votée fin 2003.

Plus généralement, je voudrais dire quand même que tous ces éléments, tous ces sujets (le point vert, les D3E, les INS) relèvent du même problème. Le problème est que les Maires, les collectivités « en ont marre », excusez-moi monsieur le Ministre, d'être le réceptacle de choses que l'on met sur le marché, que les industriels mettent sur le marché en se désintéressant de la fin de vie de ces produits. C'est le cas pour les piles, pour les déchets électroniques, pour les emballages. De plus en plus, ces produits sont complexes, sont compliqués à gérer. Les collectivités doivent en assumer la responsabilité financière, la responsabilité logistique en les collectant,

en les traitant, et la responsabilité qui plus est pénale. On le voit avec le problème des incinérateurs qui ne sont pas aux normes. Je crois qu'il faut passer à autres choses. La loi dont on va parler sur les déchets sera, je l'espère, l'occasion de passer à une vraie application du principe pollueur-payeur, pour que les collectivités ne soient plus le réceptacle de tous ces déchets.

M. LEPELTIER.- Je vais seulement vous faire une confidence. Dans la discussion interministérielle qui a lieu sur cette question, vous m'avez à vos côtés, et plus que cela. Je considère qu'il ne faut pas affaiblir un texte qui est un bon texte pour permettre ce financement par les producteurs. Nous sommes évidemment au stade de la discussion à ce niveau.

J'espère que ce débat est enregistré. En travail interministériel, je redirai la même chose. C'est le bon argument.

Je suis vraiment désolé de devoir maintenant vous quitter. Mais sachez que nous avons bien noté les uns et les autres les questions que vous avez évoquées. Celle qui est centrale, disons-le, c'est quand même cette question de financement du service des déchets. Il faut que nous avancions en liaison avec le service des collectivités locales, le ministère de l'Intérieur, le ministère du Budget et évidemment mon ministère.

Merci à tous en tout cas. Surtout, merci de votre contribution sur le plan local.

**Intervention de Monsieur Eric WOERTH,
secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat
auprès du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat**

**Monsieur le Député Caillaud,
Mesdames et messieurs les Maires,**

Je suis très heureux de prendre la parole devant vous aujourd'hui, pour clôturer cet atelier sur l'administration électronique.

Préalablement à toute chose, je voudrais adresser mes plus sincères remerciements à l'AMF pour l'ampleur de sa contribution aux projets d'administration électronique que nous développons.

Son apport, comme l'ont révélé vos travaux cet après-midi, a été et continuera d'être essentiel dans la mise en place de nombreux projets, qu'il s'agisse du contrôle de légalité en ligne (Actes) de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière (Hélios), du co-marquage ou de la dématérialisation des demandes d'extrait d'actes civils.

Mais tout d'abord, laissez moi, en quelques mots, vous rappeler notre philosophie en matière d'administration électronique.

Le développement de l'administration électronique correspond à l'une des actions les plus importantes jamais menées en matière de réforme de l'administration et de simplification des démarches pour les citoyens.

Au printemps dernier, ce Gouvernement a lancé un ambitieux programme de développement en la matière, le Programme ADELE que vous connaissez bien. Ce programme comprend 140 projets et mobilisera d'ici 2007, près d'1,8 milliards d'euros. Il concernera tous les usagers de l'administration. Son but est d'offrir des services :

- plus rapides : grâce à une meilleure circulation de l'information par voie électronique et des délais d'instruction raccourcis ;
- mieux gérés : par une meilleure connaissance des coûts, la mise en commun de projets identiques entre administrations et la réingénierie de certaines procédures. En particulier, nous souhaitons mutualiser les efforts technologiques et financiers de l'ensemble des administrations pour éviter des coûts de développement trop importants.
- plus efficaces : Car à l'image de ce qui s'est passé dans le secteur tertiaire (et notamment dans le secteur bancaire), je suis persuadé que l'administration électronique permettra de dégager d'importants gains de productivité au sein des administrations, que ce soit au niveau communal comme au niveau national.

Ces principes, nous souhaitons les appliquer aux relations entre l'Etat et les collectivités. Au cours de vos ateliers, vous avez eu l'occasion de faire le point sur deux projets essentiels dans les relations entre l'Etat et les collectivités : la dématérialisation du contrôle de légalité et le transfert électronique des données comptables.

La dématérialisation du contrôle de légalité : à ce jour 10 collectivités télétransmettent leurs actes sur trois sites pilotes de contrôle de légalité (Préfecture à Versailles, sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, sous-préfecture de Rambouillet). En septembre a eu lieu le raccordement de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. Le rythme des actes ainsi transmis est de l'ordre de 600 par mois.

La livraison de la plate-forme de réception des actes permettra d'industrialiser l'application "ACTES". Au moins 3 départements y seront raccordés d'ici la fin de l'année : Rhône, Alpes-Maritimes et Val d'Oise et le déploiement prévu pour 2005 concernera de 10 à 30 départements supplémentaires.

Le programme HÉLIOS d'échange des données comptables et financières concernera à terme, quant à lui, plusieurs centaines de millions d'actes par an. Actuellement mis en œuvre sur quelques sites pilotes, il sera déployé jusqu'en 2007 conformément aux principes de la charte nationale partenariale qui sera prochainement signée.

Ces deux projets participent de notre volonté d'instaurer une relation de confiance croissante entre l'Etat et les collectivités locales. Ils vont nous permettre de sortir de cette logique du « tampon à encre » et du contrôle bureaucratique, pour arriver à un contrôle à fois plus fiable et plus ciblé, car recentré sur les grands enjeux.

Confiance rimera d'ailleurs avec efficacité, car l'ensemble des partenaires tirera les mêmes bénéfices de la mise en place de ces nouveaux systèmes dématérialisés : rapidité dans l'échange d'information, réduction des coûts et suppression de tâches à faible valeur ajoutée comme la reproduction, l'envoi, le classement et l'archivage des liasses de papier.

Au-delà de ces projets, l'administration électronique est également en train de métamorphoser les relations entre l'usager (particuliers, entreprises ou associations) et les administrations. C'est d'ailleurs ce que l'on constate dans les pays qui ont pris un peu d'avance sur nous, comme la Suède ou le Canada.

L'e-administration permet le développement de services globaux, transversaux à plusieurs administrations, voire à plusieurs collectivités. Elle met fin à la logique institutionnelle, qui impose à l'usager un parcours du combattant de guichets en guichets pour remplir ou transmettre des informations et faire lui-même le lien entre les administrations. En deux mots, elle facilite et simplifie la vie de nos concitoyens.

Je vais vous donner quelques exemples du mouvement qui est en train de s'amorcer :

1er exemple : L'un des premiers projets mis en service au début de l'année 2005 intéressera à terme les collectivités locales puisqu'il s'agit du service unique de changement d'adresse. Il concernera potentiellement les 10 % de la population qui changent de domicile chaque année.

Ce service permettra à nos concitoyens de ne communiquer qu'une seule fois leur nouvelle adresse à l'administration. Les usagers pourront alors choisir le ou les organismes administratifs auprès desquels ils souhaitent transmettre leur nouvelle adresse et les services administratifs concernés leur confirmeront la prise en compte de leurs demandes par retour de courrier postal, électronique ou encore par SMS.

Dans sa première version, ce service concernera les principaux organismes sociaux (CNAF, CNAM, CNAV, UNEDIC), le centre des impôts ainsi que le ministère de la Défense nationale (pour les obligations du service national). Mais je souhaite que par la suite, et sur la base du volontariat, les communes adhèrent à ce service.

2ème exemple : Mon.service.public. Le service de changement d'adresse sera l'une des premières « briques » du portail personnalisé « mon.service-public.fr » qui sera mis en place par l'ADAE durant l'année 2005 auprès de plusieurs centaines de « pionniers ».

« Mon.service-public.fr » doit devenir la porte d'entrée de l'administration électronique : chaque utilisateur disposera d'un espace personnalisé, qui sera son point de contact avec l'ensemble des services administratifs qui l'intéressent.

Ce service sera évidemment disponible sur Internet mais notre vœu est qu'il soit aussi accessible dans l'ensemble des mairies.

3ème exemple : Les subventions aux associations. Il s'agit d'un domaine où l'Etat et les collectivités locales agissent de manière complémentaire. Nous avons l'intention de simplifier les démarches et de favoriser une synergie entre les différents services instructeurs, qu'ils se trouvent d'ailleurs au sein des administrations locales ou nationales. Pour cela, nous nous sommes inspirés de l'expérimentation faite par le ministère de la Ville. Il a permis, en 2004, le traitement de 20 000 demandes de subventions, formulées en ligne tant auprès des services de l'Etat que des 329 collectivités territoriales partenaires (dont les villes de Vandoeuvre-lès-Nancy, Toulouse, Nîmes, Limoges, Troyes, Nancy, Caen...).

La réussite de tous ces projets nécessite cependant l'interopérabilité de l'ensemble des services offerts par la sphère publique (c'est à dire l'usage de protocoles d'échange et de standards communs) et une mutualisation de l'effort public.

Parmi les éléments importants de la stratégie de l'État en matière d'administration électronique figurent les questions de normalisation des technologies et des services.

Ces éléments de normalisation auront, en effet, un impact considérable sur l'architecture ainsi que sur le coût des services qui seront mis en place par les acteurs publics.

Pour être largement adoptées, ces normes se doivent d'être élaborées en partenariat avec les acteurs publics nationaux et locaux ainsi qu'avec les acteurs privés. C'est une des missions de l'ADAE que j'illustrerai au travers de trois exemples :

- Le Cadre Commun d'Interopérabilité (CCI) qui a été développé par l'ADAE verra son rôle amplifié. L'interopérabilité des plateformes utilisées pour les échanges entre l'État et les collectivités locales sera garantie par une certification basée sur le modèle COFRAC actuellement utilisé pour la signature électronique ;

- Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité (ou PRIS) qui prévoira les conditions communes pour assurer la sécurité des échanges électroniques et s'imposera à l'ensemble des acteurs publics lorsqu'ils mettent en œuvre de nouveaux services en ligne.

- Enfin, un standard commun des cartes a été défini depuis septembre 2004. Il s'appliquera à l'ensemble des cartes du secteur public (CNIE, carte Vitale, CVQ, carte d'agent public) et fait l'objet d'un accord avec les industriels français et d'une discussion suivie avec nos partenaires allemands. Ce standard sera accompagné par une démarche d'homologation des cartes au début de l'année 2005.

La mutualisation de l'effort entre les différents acteurs publics est tout aussi importante, si l'on ne veut pas que ces derniers s'épuisent financièrement à développer les mêmes outils.

Le projet de co-marquage de service public.fr. (dont vous a parlé Alain Risson, maire de Gluiras) constitue une des meilleures illustrations de ces nouvelles formes de mutualisation. En redistribuant des informations certifiées sur les sites des

collectivités locales, le co-marquage favorise aussi une personnalisation locale forte des informations proposées. Aujourd'hui, le co-marquage représente 234 adhérents soit 9.491 communes (en raison d'adhésions multiples via les Conseils généraux ou les intercommunalités) et 85 sites sont, d'ores et déjà, co-marqués.

Une convention a été signée entre le ministère de l'Intérieur, l'ADAE, la Documentation Française et la Caisse des dépôts et consignations. Cette convention permettra de réaliser, d'ici fin 2005, le co-marquage avec les sites de 100 préfectures..

De manière plus large, je souhaite que l'Etat et les collectivités disposent à l'avenir d'un cadre général pour faciliter la mise en œuvre de l'administration électronique. Ce cadre général pourra prendre la forme d'une charte partenariale de la dématérialisation du service public local comme cela a été fait pour le projet Hélios. Cette charte fera l'objet d'une large concertation à la fois auprès des élus locaux et des acteurs industriels afin de faciliter la cohérence de la mise en œuvre des projets d'administration électronique.

En conclusion, c'est donc bien à la définition et à la mise en œuvre de l'administration électronique de demain que nous vous convions et nous comptons bien vous aider à réaliser ce projet ambitieux. Ces chantiers seront en effet cruciaux pour les administrations nationales et locales puisqu'ils définiront pour une grande part l'image que nos concitoyens se formeront des services publics dans les prochaines années.

Notre conviction est que les services mis en place doivent être accessibles à tous, afin de bâtir une administration électronique qui soit le reflet des besoins et des aspirations de l'ensemble des citoyens.

Sachez enfin que la France avance ! Dans l'étude réalisée chaque année par Cap Gemini Ernst & Young pour le compte de la Commission européenne, la France a fourni « le plus bel effort ». Elle passe, en 2004, du 12ème rang au 8ème rang dans ce classement annuel, devant l'Allemagne ou encore la Grande-Bretagne, longtemps considérée comme le champion des grands pays européens.

Je compte sur vous pour nous aider à progresser encore dans cette voie !

Je vous remercie

**Intervention de Monsieur Léon BERTRAND,
ministre délégué au Tourisme**

**Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président de l'AMF,
Monsieur le Président des Communes Touristiques,
Monsieur le Président-directeur général de Primagaz,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers Amis,**

Je suis très heureux de conclure cet après-midi d'échanges autour des notions de développement touristique, d'aménagement du territoire et de partenariat public-privé. C'est en effet un concept qui correspond parfaitement aux enjeux actuels de l'économie touristique de nos territoires et j'y attache personnellement (Christian MANTEI, le directeur de l'AFIT, peut en témoigner) une grande importance.

Je tiens d'ailleurs à préciser que le thème de mon intervention, la promotion de la destination France à l'étranger, peut apparaître à première vue un peu éloigné du cadre général des débats de ce matin. Ce thème a été choisi par les organisateurs car, au-delà des apparences, nous restons dans l'idée des partenariats-publics-privés.

Maison de la France représente en effet un exemple particulièrement abouti de « PPP » puisque ce GIE, créé en 1987, associe le Ministère délégué au Tourisme aux principaux professionnels du secteur pour assurer la promotion de la destination France sur les marchés extérieurs.

Cette action de promotion est essentielle et nécessite une coordination au plus haut niveau, les faits viennent une fois de plus de nous donner raison.

L'Italie avait décidé, en 1993, de confier à chaque région le soin d'assurer sa propre promotion à l'étranger. Résultat, après avoir connu cet été sa pire saison touristique depuis 10 ans, nos voisins transalpins font machine arrière en réclamant le retour d'un ministère ad hoc et la création d'une agence nationale de tourisme capable d'harmoniser et de promouvoir l'offre italienne. Un exemple à méditer...

Ce manque de lucidité ne peut, en France, être reproché au Premier ministre qui a, depuis deux ans, marqué à plusieurs reprises sa volonté de mener une politique touristique volontariste :

Deux Comités interministériels réunis en l'espace d'un an, le Secrétariat d'Etat au Tourisme est devenu Ministère délégué à la faveur du remaniement du 1er avril dernier.

Cette reconnaissance, dont je m'honore, traduit une véritable prise de conscience des enjeux au sommet de l'Etat. Comme le soulignait Jean-Pierre RAFFARIN le 9 septembre 2003, « il existe un très fort potentiel de créations d'emplois dans le tourisme » les chiffrant à « 100 000 emplois par an ». Un chiffrage confirmé depuis par plusieurs études dont celle du Conseil d'Analyse économique qui estime à 1,5 million d'emplois le potentiel réel du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Mais pour tenir ces promesses, l'industrie touristique française doit conserver son premier rang mondial et ses 75 millions de touristes accueillis en 2003. Mieux, elle doit accroître le rendement de cette fréquentation, car si notre pays demeure le 1er réceptif mondial, nous ne nous plaçons qu'au 3ème rang en termes de recettes, derrière les Etats-Unis et l'Espagne.

Les premiers bilans de la saison 2004 font en outre apparaître un certain essoufflement des clientèles de proximité qui constituent pourtant notre cœur de cible : britanniques, allemands et néerlandais totalisent en effet 55% des séjours internationaux sur notre territoire.

Cette situation confirme la recrudescence de la concurrence avec l'émergence de nouvelles destinations (comme la Croatie) très bien placées en termes de rapport qualité-prix.

Une tendance qui n'est cependant pas nouvelle :

15 pays assuraient une promotion touristique en 1950. Ils sont 149 aujourd'hui, auxquels il convient de rajouter 230 régions et plusieurs centaines de villes.

L'offre a littéralement explosé.

Il fallait donc réagir et repositionner clairement la destination France dans un contexte largement mondialisé.

C'est pourquoi nous avons choisi une stratégie de rupture, qui tienne compte des nouvelles évolutions.

D'ici 2020, les experts de l'Organisation mondiale du Tourisme estiment ainsi que nous passerons de 700 millions à plus de 1,6 milliards de touristes, en raison notamment de l'apparition de nouvelles puissances économiques : le Brésil, l'Inde, la Fédération de Russie et la Chine bien sûr.

Ces nouveaux touristes détermineront un nouveau palmarès des destinations, en fonction de critères qui donneront une place plus large aux notions de qualité, sécurité, d'authenticité et d'éthique.

Les nouvelles technologies ont aussi un impact grandissant : en 2003, 14% des réservations d'hôtels ont été effectuées via internet. En 2006, ce taux devrait atteindre 24%.

Première destination « ancienne » à revoir sa stratégie marketing de promotion, la France se fixe 3 objectifs :

1. atteindre les 40 milliards d'euros de recettes en 2010 ;
2. améliorer la répartition de la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire en valorisant les identités régionales fortes.
3. Développer, enfin, une offre hors-saison pour mieux répartir les flux tout au long de l'année et permettre un meilleur amortissement des investissements.

Mais pour remporter cette bataille, il convient, en premier lieu, d'ajuster notre offre aux exigences toujours plus grandes des voyageurs.

Cela signifie à la fois, accroître la qualité des prestations et proposer des produits adaptés au format, de plus en plus court, de court-séjour.

Nous souhaitons également cibler, en priorité, les clientèles à haute contribution : jeunes urbains actifs, touristes d'affaire individuels et seniors, un segment de marché qui va devenir prépondérant en 2010.

Dans le même esprit, notre politique de promotion à l'étranger valorisera les filières les plus rentables, parmi lesquelles le tourisme d'art et de culture, la gastronomie, le patrimoine naturel ou les parcs de loisirs. Les produits de niche à haute contribution, comme le golf ou la thalassothérapie feront également l'objet d'une communication plus large sur les marchés les plus porteurs.

Cette stratégie marketing porte sur la période 2005/2010 mais nous pourrions, à chaque instant corriger le tir. Elle suppose d'autre-part, pour mon Ministère, d'engager plusieurs grands chantiers afin d'accompagner les efforts de communication.

Premier chantier, celui du Plan Qualité France, qui vise à rehausser nos standards d'offre et qui a reçu un excellent accueil des professionnels.

Nous nous apprêtons à signer, à l'occasion des secondes Assises Nationales du Tourisme le 1er décembre prochain, des conventions avec plusieurs réseaux pour attribuer, dans le courant du 1er semestre 2005, les premiers labels « qualité France ».

Par ailleurs, un excellent rapport sur l'accueil dans les grands centres de transit (l'un de nos principaux points faibles) m'a été remis le 4 octobre dernier par l'ancien sénateur Bernard PLASAIT.

Nous travaillons à la mise en œuvre de certaines préconisations, notamment dans la perspective de la candidature française pour les Jeux Olympiques de 2012.

L'attractivité de la destination est à ce titre un élément essentiel du choix final.

L'accueil des nouveaux visiteurs nous oblige, enfin, à revoir nos procédures de délivrance des visas. Une concertation interministérielle est en cours pour éviter un engorgement possible de nos postes consulaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en quelques points essentiels, les enjeux de cette stratégie. Le Ministère délégué au Tourisme s'est fixé une obligation de résultats qui nous impose d'être constamment dans l'action car les habitudes de consommation touristiques changent tandis que nos concurrents grignotent des parts de marché.

Dans ce combat que j'ai engagé, les Maires constituent un relais incontournable. L'organisation territoriale du tourisme vous donne un large espace et vous devez vous l'approprier. Si les Offices de tourisme et les Syndicats d'initiative sont les premières vitrines de l'action touristique locale, vous êtes les meilleurs ambassadeurs de vos territoires.

Vous seuls pouvez susciter le « génie local » et faire émerger les nouveaux projets. Mes services, et en particulier l'Agence française d'Ingénierie Touristique, l'AFIT spécialisée dans l'aide au montage de projets, sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous solliciter. Je vous en remercie.

Association des Maires de France Congrès 2004

Les résultats du vote

Nombre d'électeurs inscrits : 13 840
Nombre de votants : 11 839
Suffrages exprimés : 11 790

Les candidats à la présidence ont obtenu :

Jacques Pélissard : 6 712 voix, soit 56,93 %
André Laignel : 3 561 voix, soit 30,20 %
Gérard Pelletier : 956 voix, soit 8,11 %
François Pelletant : 469 voix, soit 3,98 %
Gérard Tardy : 92 voix, soit 0,78 %

MM. Pélissard et Laignel sont candidats au 2e tour.

Par ailleurs, le bureau et le comité directeur ont été élus avec 11 269 voix, soit 97,36 % des suffrages exprimés (contre : 2,64 %).

Enfin, le rapport d'activité a été adopté avec 11 141 voix, soit 96,34 % des suffrages exprimés (contre : 3,66 %).